

---

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉBATS PARLEMENTAIRES**  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**7<sup>e</sup> Législature**

**PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986**

**(62<sup>e</sup> SEANCE)**

**COMPTE RENDU INTEGRAL**

**1<sup>re</sup> séance du mardi 12 novembre 1985**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. GUY DUCOLONÉ

1. **Loi de finances pour 1986 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4199).

#### Redéploiement industriel et commerce extérieur

##### ÉNERGIE

- M. Germon, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'industrie.  
 M. Chaubard, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'industrie.  
 M. Rodet, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'énergie.  
 M. Georges Sarre, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'énergie.  
 M. Mazoin, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le commerce extérieur.

M. Vial-Massat, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour le commerce extérieur.

M. Mayoud, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour le commerce extérieur.

MM. Vennin,  
 Noir,  
 Paul Chomat.

### PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

MM. Francis Geng,  
 Chapuis,  
 Weisenhorn,  
 François d'Aubert.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 4217).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ,

vice-président

La séance est ouverte à dix heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## LOI DE FINANCES POUR 1986

(DEUXIÈME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 (nos 2951, 2987).

## REDÉPLOIEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCE EXTÉRIEUR

### ÉNERGIE

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur et du secrétariat d'Etat chargé de l'énergie.

La parole est à M. Germon, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'industrie.

**M. Claude Germon, rapporteur spécial.** Monsieur le président, madame le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de l'énergie, mes chers collègues, en l'espace de quatre jours, la semaine dernière, trois événements économiques ont illustré l'image de la France qui gagne : les Américains choisissent R.I.T.A., le système de transmission élaboré par Thomson ; ils commandent à la S.N.E.C.M.A. deux cent cinquante réacteurs C.F.M. 56 ; et, au plan européen, le projet Euréka, proposé par le Président de la République, rassemble dix-huit pays et fait l'objet d'accords industriels privilégiés avec la République fédérale d'Allemagne.

Combien, avec le recul du temps, paraissent vains et sans consistance, pour ne pas employer d'autres qualificatifs, des propos de la droite qui, dans le débat sur les nationalisations, prétendait que les entreprises nationalisées se verraient interdire le marché mondial ! Quel démenti apporte la première puissance du monde en admettant, au cœur de sa défense, un système inventé et construit par une de ces entreprises nationales ! Faut-il ajouter que les réacteurs de la S.N.E.C.M.A. motorisent indifféremment les avions des compagnies civiles américaines et de l'armée ? Ou encore que la SNIAS, autre entreprise nationale, détient 20 p. 100 du marché américain des hélicoptères civils ? Sans développer les exemples qui figurent dans mon rapport écrit, je dirai simplement que la France confirme qu'elle est l'un des cinq grands pays industriels.

Le secteur nationalisé prend une part importante dans ces succès ; telle est ma première observation.

L'industrie, c'est, pour notre pays, plus de 4 millions de travailleurs, le quart de la production intérieure, la moitié de l'investissement productif, les quatre cinquièmes de nos

exportations. Le solde positif du commerce extérieur en matière de produits industriels, y compris de matériels militaires, qui était de 33,5 milliards de francs en 1980 est passé à 94,6 milliards de francs en 1984.

Ces chiffres, extraits du rapport des comptes de la nation, montrent que nous avons triplé nos excédents industriels depuis 1980. Cela explique que, en dépit d'une hausse du dollar qui a augmenté de 150 milliards de francs notre facture énergétique depuis 1981, nous ayons pu présenter, à la fin de 1984, une balance des paiements équilibrée et que, pour 1985 et 1986, cette balance sera excédentaire. Non seulement nous aurons fait face à l'équivalent d'un troisième choc pétrolier, mais encore nous aurons commencé à donner à la France des marges de manœuvre pour la croissance.

Ma deuxième observation concerne la trésorerie des entreprises.

A partir de 1974, dès lors que le pouvoir politique répétait que la crise serait de courte durée et que le bout du tunnel était proche, c'est sur les finances des entreprises qu'a pesé la crise. En 1980, les entreprises françaises étaient exsangues. J'ai montré, dans un précédent rapport, le niveau de leur endettement. Aujourd'hui, les taux de marge des entreprises sont reconstitués et elles retrouvent des ratios proches de ceux que l'on connaissait en 1973. Pour les sociétés et quasi-sociétés, ils devraient encore gagner près de deux points en 1985 pour atteindre 27,7 p. 100.

C'est là, troisième observation, le résultat conjugué de la hausse des exportations et de la réduction du poids des charges fiscales, sociales et salariales.

Ma quatrième observation porte sur l'investissement.

L'examen des comptes de la nation montre clairement la pente descendante de l'investissement industriel depuis 1974 et le vieillissement simultané de notre appareil de production, compensé, partiellement du moins, dans la formation des coûts par l'utilisation massive de main-d'œuvre étrangère à bas salaire. Au cours de 1984, qui marque un renversement de tendance, l'investissement industriel a crû en volume de 7,2 p. 100. Selon l'enquête effectuée par l'I.N.S.E.E. auprès des chefs d'entreprise, cette évolution devrait se poursuivre en 1985 à un rythme voisin, appuyée sur une évolution parallèle de l'auto-financement.

Il faut souligner ici le redéploiement des ressources financières nationales au profit de l'industrie qui a permis de renforcer les fonds propres d'origine externe et de développer les procédures de prêts aidés à l'investissement par les Codevi et par le fonds industriel de modernisation, ou par le réseau bancaire. Au total, le montant des prêts aidés à l'investissement est passé de 45 milliards de francs en 1983 à plus de 60 milliards en 1984.

Ma cinquième observation a trait à l'évolution de la production industrielle.

Sur l'ensemble de la période 1980-1984, l'indice de la production industrielle en France a évolué sensiblement comme la moyenne enregistrée pour les pays de la Communauté européenne. Il n'a subi ni forte chute comme au Royaume-Uni, par exemple, ni hausse brutale. Le niveau de redistribution sociale a joué son rôle de régulateur. L'année 1984 a été marquée par une croissance de 1,5 p. 100. Les derniers indices trimestriels connus montrent la poursuite de cette évolution positive bien que trop lente. Sur ce point, comme sur d'autres, les pays d'Europe prennent du retard sur les Etats-Unis et, surtout, sur le Japon.

Ma sixième observation porte sur la situation financière des cinq groupes industriels nouvellement nationalisés. Elle se résume en une phrase : ils perdaient globalement de l'argent quand ils étaient privés, ils en gagnent aujourd'hui.

Une autre entreprise, qui a fait l'objet non d'une nationalisation, mais d'une acquisition, je veux parler de la C.G.C.T., n'est pas encore sortie des difficultés. Je souhaite que, sans mettre en cause l'autonomie de gestion, le ministère de tutelle continue d'apporter tous ses soins à cette entreprise qui serait sans doute fermée aujourd'hui si l'Etat ne l'avait pas achetée ; mais elle est loin d'être rétablie.

C'est néanmoins Renault qui pose le principal problème. Alors que toutes les firmes automobiles dans le monde subissaient une crise marquée, notamment aux U.S.A., par un effondrement de la production de 40 p. 100 et qu'en France même le groupe P.S.A. voyait sa part de marché passer de 47 p. 100 à 30 p. 100 - elle est aujourd'hui de 34 p. 100 - Renault affichait une bonne santé apparente. En fait, le succès exceptionnel de la R 5, dont les ventes ont représenté jusqu'à 16 p. 100 du marché, masquait la réalité. J'ai rencontré longuement le président Georges Besse ; j'ai confiance dans sa capacité à redresser la situation dans un délai raisonnable.

Je veux profiter de cette occasion pour parler rapidement de la Formule 1. Renault ne pouvait plus assumer la charge d'une écurie. Pour m'être entretenu avec Georges Besse et Guy Ligier, à ce propos, et avoir insisté pour que Renault continue à livrer des moteurs au seul constructeur qui portera les couleurs de la France dans la compétition automobile au plus haut niveau, je me réjouis de l'accord intervenu. Je suggère, aujourd'hui, que soit encouragée la création d'une association France-Formule 1 qui puisse mobiliser tous ceux qui, en France, et ils sont nombreux, s'intéressent assez au sport automobile pour le soutenir financièrement.

S'agissant des entreprises nationalisées - ce sera ma septième observation - on peut regretter qu'elles ne soient pas encore devenues le laboratoire social que nous souhaitons.

Les travailleurs conçoivent qu'il faille consentir des efforts et même des sacrifices pour faire face à la crise, mais ils ne comprennent pas, et ils ont raison, qu'ils ne soient pas traités, dans beaucoup trop de cas, en partenaires à part entière. Il ne suffit pas de dire que, dans une société de haut niveau technologique, notre richesse principale est l'intelligence des travailleurs ; il faut le vivre concrètement. Il ne suffit pas non plus de dire « formation ! formation », il faut que les entreprises nationales donnent l'exemple de la formation continue, décidée en collaboration avec les organisations syndicales. Je suggère que l'on confie à un parlementaire la mission d'étudier dans le détail la façon dont les entreprises nationales organisent la formation continue.

Ma huitième observation concerne les secteurs traditionnels qui ont fait l'objet de plans de soutien spécifiques : le textile, le cuir, le jouet, le meuble, la machine-outil. Les éléments dont je dispose semblent montrer l'utilité de l'action qui a été conduite, mais j'aimerais, madame le ministre, que vous apportiez des précisions supplémentaires sur l'évolution de ces secteurs.

Ma neuvième observation est relative aux techniques de pointe dans lesquelles se joue essentiellement l'avenir. Les interventions financières les plus importantes étant inscrites dans d'autres fascicules budgétaires, qui relèvent cependant de votre responsabilité, il serait utile d'en faire le point.

Ma dixième et dernière observation concerne l'emploi. C'est la question la plus préoccupante.

Globalement, la France a perdu 1 million d'emplois industriels en dix ans, le Royaume-Uni 1,5 million, la R.F.A. 1,1 million. Est-il inéluctable que l'industrie ne soit plus porteuse d'emplois ? Il semble que ce mouvement s'inverse en R.F.A.

En France, des emplois disparaissent dans les zones anciennement industrialisées, mais il s'en est créé dans des régions à forte concentration d'industries de pointe. On constate d'ailleurs des différences au sein d'une même région. Ainsi, en Ile-de-France, la Seine-Saint-Denis se désindustrialise et le taux de chômage y est proche de la moyenne nationale ; en Essonne, au contraire, des emplois sont créés dans les industries nouvelles ; le chômage est plus faible, mais on se heurte au goulet d'étranglement de la formation ; on ne trouve pas les salariés très qualifiés qu'exigent les nouvelles productions. Il n'était que temps de donner toute sa place à l'enseignement technologique.

Je résumerai ces dix observations en disant que l'industrie française allait mal, qu'elle va mieux, mais que les résultats sont encore fragiles. L'Etat a joué un rôle décisif dans les

progrès accomplis au cours de ces dernières années. S'il n'est plus nécessaire qu'il intervienne aussi fort dès lors que la situation financière des entreprises s'est améliorée, il doit cependant accompagner le rétablissement. C'est tout le sens du budget pour 1986.

En vous demandant, mes chers collègues, de vous reporter au détail du rapport écrit, je ne donnerai à cette tribune que les grandes lignes de ce budget.

La réduction de 15,7 p. 100 des moyens budgétaires du redéploiement industriel - hors services communs, qui augmentent de 9,4 p. 100 - traduit l'amélioration sensible de la situation des entreprises. Ainsi les dotations en capital aux entreprises nationales passent de 11 860 millions de francs en 1985 à 8 880 millions de francs pour 1986, soit une baisse de 25,1 p. 100. Il faut cependant tenir compte des dotations inscrites au budget des postes et télécommunications pour assurer le développement des entreprises de la filière électronique, soit 2 135 millions de francs.

Les crédits de politique industrielle, bien qu'en diminution de 15,6 p. 100 par rapport à 1985, sont encore huit fois plus élevés qu'en 1981. Plus de la moitié de ces dotations sont consacrées au programme prioritaire d'exécution n° 1 « Moderniser l'industrie grâce aux nouvelles technologies » pour permettre aux entreprises françaises, en particulier aux P.M.E. et aux autres entreprises artisanales, d'adapter leurs méthodes de production à la révolution technologique en cours. Une somme de 45,5 millions de francs est également consacrée au programme d'exécution n° 7 « Mieux vendre en France et à l'étranger ».

Pour les raisons évoquées plus haut, les crédits de restructuration industrielle sont réduits de 25 p. 100 et ceux du C.I.R.I. diminuent de moitié.

En revanche, les actions en faveur des P.M.I. voient augmenter fortement les crédits correspondants.

Quant à la dotation destinée à la construction navale, après une forte croissance entre 1982 et 1984, elle peut être stabilisée à 2 942 millions de francs, ce qui permet d'adapter la capacité de production des chantiers à l'évolution du marché international de la construction et de la réparation navales. Les dotations correspondant aux engagements récemment pris pour de nouvelles mises en chantier seront inscrites dans la loi de finances rectificative pour 1985.

L'allègement des interventions du ministère sur un certain nombre de postes a pour contrepartie la mise en œuvre d'actions nouvelles, telles la mise en place du fonds de promotion de l'image industrielle et technologique de la France à l'étranger, dotée de 3,5 millions de francs, et l'extension des moyens consacrés à la qualification et à la normalisation qui augmentent de 21,8 millions de francs. A cet égard, madame le ministre, je me réjouis que les propositions faites par la commission que je présidais, et qui ont été publiées sous le titre « La normalisation, clé d'un nouvel essor » aient été suivies d'effets.

De même, il faut apprécier positivement l'orientation donnée à l'école nationale d'exportation fondée sur une formation continue s'adressant à des professionnels. On se souvient que c'est la thèse que j'ai défendue, à cette tribune, en 1983 et en 1984. La dotation de cette école est portée à 15 millions de francs.

Notons encore l'aide accrue apportée à l'agence nationale pour la création d'entreprises, à l'agence pour le développement de la production automatisée et à l'Ecole nationale supérieure de création industrielle.

Le succès de l'opération menée en Lorraine conduit à doter le fonds d'industrialisation de 100 millions de francs supplémentaires en complément des 500 millions de francs engagés en 1984-1985.

Quant aux matières premières, la diminution relative des dotations budgétaires a été rendue possible du fait des efforts financiers des années antérieures et d'un relais par d'autres opérateurs publics ou privés.

Enfin, les moyens de fonctionnement et d'équipement du ministère ont, d'une part, été réduits sur certains postes de dépenses courantes pour contribuer à l'effort général de réduction du train de vie de l'Etat et, d'autre part, affectés à des opérations génératrices, à terme, d'économies et à des actions d'accompagnement de la modernisation industrielle.

Telles sont les rapides remarques que je voulais faire, en vous priant, encore une fois, de vous reporter pour plus d'informations à mon rapport écrit.

La commission des finances a conclu, mes chers collègues, à l'adoption de ce projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Chaubard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'industrie.

**M. Albert Chaubard, rapporteur pour avis.** Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en mai 1981 l'industrie française était éliminée, effrangée comme un tissu trop usagé et laissé sans entretien. Le monde de l'entreprise était laissé à l'abandon, ballotté au gré des chocs pétroliers et des politiques industrielles sans consistance ni objectif. L'esprit d'entreprendre désertait notre économie. L'investissement industriel indispensable était, depuis plus de dix ans, au-dessus des moyens de notre système économique. A part quelques productions dont chacun se sentait fier, beaucoup trop souvent nous étions vaincus d'avance dans la compétition internationale. Notre pays était malade de son économie. Le peuple français ne se sentait pas mobilisé autour et pour son appareil de production. L'entreprise était mal aimée. La France se recroquevillait, ses chefs d'entreprise devenaient frileux et craintifs.

Si ces quelques rappels gênent certains, ce sont assurément les responsables de la situation trouvée en 1981. Ces mêmes responsables sont là aujourd'hui pour préconiser les mêmes remèdes qui ont alors échoué.

Depuis 1981, la politique industrielle merée par le Gouvernement n'a pas varié. Elle a été et reste une politique volontariste plaçant l'impératif industriel au centre des préoccupations nationales.

Cette politique vise un objectif, s'appuie sur trois impératifs et s'ordonne autour de quatre grands axes.

Elle vise un objectif : la restauration de notre compétitivité, l'enjeu étant la place de nos productions sur les marchés national et international.

Elle s'appuie sur trois impératifs : la modernisation non seulement économique mais aussi sociale, la formation des hommes, la recherche.

Elle s'ordonne autour de quatre grands axes : la mise en place d'un secteur public industriel puissant ; la restructuration des secteurs traditionnels ; le développement des filières d'avenir ; et l'encouragement à l'esprit d'entreprise et la mobilisation de toutes les énergies.

Ne disposant pas du temps nécessaire pour traiter des quatre axes, je n'aborderai que le premier et le dernier.

L'extension du secteur public n'est pas une mesure dictée par une quelconque idéologie. Elle poursuit trois objectifs essentiels : le contrôle des positions dominantes, la modernisation de l'industrie française, le développement de la démocratie industrielle.

L'évolution du secteur public industriel constitue un paramètre essentiel de la politique industrielle de la France. Le redressement auquel on assiste aujourd'hui renforce la vocation industrielle de notre pays et restaure sa compétitivité internationale. Cela infirme les craintes des adversaires des nationalisations qui les assimilaient à la sclérose à plus ou moins long terme.

Certes, le déficit global a augmenté par rapport à 1983, mais la dégradation des comptes de Renault et de la sidérurgie masque le redressement des autres groupes. En 1984, cinq étaient en équilibre, contre trois en 1983 et un seul en 1982.

La commission des finances du Sénat qui vient de publier un rapport sur le sujet s'est vue dans l'obligation de reconnaître ce redressement, même si elle l'a assorti de réserves tendant à le minimiser. D'une part, elle a estimé que ce redressement est largement dû à une amélioration de la conjoncture, mais d'autre part, par le jeu des restructurations, certains groupes, Rhône-Poulenc et Pêchiney, en particulier, ont été allégés d'activités déficitaires. Sans vouloir polémiquer avec le Sénat, je tiens à souligner que cela prouve que la nationalisation n'est pas un carcan tel que les entreprises publiques ne puissent bénéficier des évolutions favorables de la conjoncture. De plus, lorsque ce même rapport commente

avec gourmandise l'évolution des résultats des groupes étrangers, il ne s'attarde pas alors sur l'influence de la conjoncture.

Les restructurations, qui ont été réalisées à l'intérieur du secteur public, ont obéi à une claire logique industrielle et ont permis, en effet, à certains groupes de se retirer d'activités génératrices de lourdes pertes qui venaient obérer leur politique de développement.

Sans sous-estimer les difficultés que traverse le secteur public industriel - près de 27 milliards de pertes pour 1984, ce qui est encore beaucoup trop - il est utile de souligner que l'investissement dans ce secteur a progressé, entre 1981 et 1984, de plus de 21 p. 100 en volume.

Pour conclure sur ce point, je rappellerai ce que vous disiez, madame le ministre, à la tribune de l'Assemblée, en réponse à la question de l'un de nos collègues : « En premier lieu, dénationaliser c'est laisser l'étranger prendre le contrôle d'une large part de l'industrie française. En deuxième lieu, l'Etat ne conservera que les secteurs déficitaires et cédera à des intérêts privés des entreprises redressées grâce à l'effort public. En troisième lieu, le rachat des entreprises dénationalisées absorbera la quasi-totalité de l'épargne. En quatrième lieu, la politique sociale sera en régression ».

J'aborderai maintenant le quatrième axe : l'encouragement à l'esprit d'entreprise et la mobilisation de toutes les énergies.

La modernisation du tissu industriel de la France requiert les efforts de tous : collectivité nationale et collectivités locales - à cet égard, la décentralisation a initié un mouvement qui va croissant - et surtout entrepreneurs.

C'est l'honneur du Gouvernement socialiste d'avoir permis la naissance d'un véritable consensus autour de l'entreprise et plus généralement, de l'initiative économique. C'est à elle que revient avant tout la responsabilité de vivifier un tissu industriel qu'une décennie de crise avait rendu pour le moins atone.

En ce qui concerne les collectivités locales, le vaste mouvement de décentralisation, marqué par les lois du 2 mars 1982 et du 7 janvier 1983, a élargi de manière considérable les possibilités d'action des collectivités locales.

En reconnaissant expressément leur vocation à concourir à l'aménagement du territoire, au développement économique et à la lutte pour l'emploi et en renforçant leur liberté d'initiative par la suppression de tout contrôle *a priori*, l'Etat a ouvert aux collectivités locales un vaste espace à l'intérieur duquel elles peuvent prendre toute leur place dans la mise en œuvre de la politique de modernisation de notre économie.

Le rapport établi pour le commissariat général du Plan par le groupe de travail « Interventions économiques des collectivités locales » permet d'apprécier l'utilisation que les collectivités locales ont faite de ces nouveaux instruments d'intervention.

A l'évidence, l'intervention économique des collectivités locales apparaît comme un outil indispensable à une meilleure prise en compte des intérêts et des spécificités locales et comme une pédagogie active mobilisant les décideurs locaux dans le cadre de la modernisation de l'économie française.

Le niveau local, et en particulier régional, constitue sans nul doute l'échelon approprié en ce qui concerne les aides aux petites et moyennes entreprises qui méritent toute notre attention, soit pour faciliter leur création, soit pour soutenir et faciliter leur développement.

Il est bon de rappeler que depuis cinq ans, il se crée de plus en plus d'entreprises en France. Voilà un résultat réconfortant, tant la création d'entreprises revêt en France un caractère de priorité par rapport à la triple nécessité du renouvellement du tissu économique, de la création de nouveaux emplois et du renforcement des possibilités de mobilité sociale.

Il est bon de souligner le rôle important joué dans ce domaine par l'agence nationale pour la création d'entreprises.

Il est utile de rappeler que, grâce à des mesures législatives et réglementaires comme l'allègement de la fiscalité des entreprises nouvelles, la simplification des formalités administratives, les mesures tendant à favoriser l'accès des salariés à la création d'entreprises, le Gouvernement a poursuivi la construction d'un environnement favorable à la création et au développement des entreprises, en particulier des P.M.E. Cette politique s'inscrit de manière claire dans le budget de votre ministère.

Les actions collectives en faveur des P.M.I. se voient attribuer, pour 1986, 170 millions de francs, contre 130 en 1985. Les aides à la promotion commerciale des P.M.E. s'élèvent à 168 millions de francs de crédits de paiement, soit une augmentation de 13,3 p. 100 par rapport à 1985.

Ainsi, le Gouvernement a beaucoup fait depuis 1981. Si, aujourd'hui, il adapte ses interventions à l'évolution économique d'ensemble, et tire les conséquences du redressement, il ne relâche pas ses efforts. Une description précise des divers éléments concourant à ce redressement dépasse le cadre de cet avis budgétaire. Pourtant, chacun en connaît les principaux, notamment ceux qui améliorent la situation des entreprises : un recul sans précédent de l'inflation, une tendance au ralentissement des coûts de production, une amélioration sensible des comptes des entreprises, la reprise de l'investissement industriel. Ce projet de budget pour 1986 s'est vu ainsi « recentré » dans la mesure où, je le répète, le Gouvernement tire les conséquences de la désinflation et du redressement de la situation financière des entreprises, et maintient les priorités de l'Etat en ce qui concerne la modernisation des activités productives. La baisse des taux d'intérêt et l'amélioration de l'autofinancement des entreprises se traduisent notamment par d'importantes économies budgétaires qui favorisent un redéploiement des moyens vers les actions prioritaires. Certaines aides sont ajustées, par exemple, les dotations en capital aux entreprises publiques s'élèveront à 8,30 milliards de francs en 1986 contre 11,86 en 1985, bénéficiant en priorité à Renault et à la sidérurgie, tandis que les autres entreprises publiques, en voie de redressement, comme on l'a vu, poursuivront leur effort d'investissement en recourant à l'autofinancement et en s'adressant au marché financier.

Les crédits à la construction navale seront ramenés de 3,545 milliards de francs à 2,313 milliards de francs, conséquence des résultats du plan de restructuration du secteur qui doit assurer un retour progressif des chantiers à l'équilibre.

Les crédits de restructuration sectorielle et de restructuration d'entreprises diminueront respectivement de 23,3 p. 100 et de 25,7 p. 100 en autorisations de programme.

De même, la simplification des prêts bonifiés à l'industrie et la baisse des taux d'intérêt entraîneront une réduction des dépenses de bonification.

Les moyens budgétaires seront concentrés sur les secteurs prioritaires : les actions en faveur du développement des P.M.E. augmenteront de 11,7 p. 100 en autorisations de programme et de 48,4 p. 100 en crédits de paiement. L'effort en faveur de la filière électronique sera poursuivi ainsi que le plan « productique » décidé à la fin de 1983, et qui permettra de développer une offre nationale compétitive.

De plus, la politique en faveur des entreprises ne se limite pas au seul budget du ministère de l'industrie. Outre la contribution annexe des P.T.T., il convient de mentionner les mesures fiscales proposées dans le projet de loi de finances pour 1986, notamment la réduction de 50 p. 100 à 45 p. 100 du taux de l'impôt sur les bénéfices non distribués.

La politique active menée en matière de formation professionnelle - les crédits progresseront de 16 p. 100 en 1986 - et en matière de recherche a des retombées positives sur les entreprises industrielles. C'est ainsi que le projet de plan triennal pour la recherche modifie dans un sens favorable la procédure du crédit d'impôt-recherche : le taux passera de 25 p. 100 à 50 p. 100 et le plafond du crédit sera porté de 3 millions de francs à 5 millions de francs - le coût devrait passer de 400 millions de francs en 1985 à plus de 1 milliard de francs en 1986.

Pour conclure, je rappellerai les propos du Président de la République, lors de l'inauguration des journées de travail consacrées, en novembre 1982, à la politique industrielle de la France : « Toutes les capacités de travail, d'épargne, de création et de gestion doivent être concentrées sur les entreprises capables, les entreprises de l'avant. Il faudra renoncer au confort de certaines habitudes et à certaines rentes du passé ».

Madame le ministre, la commission de la production et des échanges a émis un avis favorable à l'adoption des crédits. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Rodet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'énergie.

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, comme les années précédentes, le budget du ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur ne comporte, pour l'essentiel, que trois chapitres relevant de la politique énergétique : la subvention aux houillères nationales consignée au chapitre 45-12 ; la subvention de fonctionnement à l'agence française pour la maîtrise de l'énergie, récapitulée au chapitre 45-91 ; la subvention d'investissement destinée au financement des interventions de cette agence, au chapitre 62-92.

A ces trois dotations principales, il convient de mentionner, d'une part, les moyens financiers affectés à l'observatoire de l'énergie et, d'autre part, le crédit consacré à la promotion et au développement des techniques d'utilisation du charbon.

Le groupe « Long terme énergie », mis en place lors de la préparation du 9<sup>e</sup> Plan, prévoyait une régression de la consommation charbonnière comprise entre moins 2 p. 100 et moins 6,5 p. 100 par an. Pour la dernière année pleine connue, 1984, cette régression s'établit à moins 4,3 p. 100. Dans ces conditions, elle est très proche des prévisions.

A la suite des travaux du groupe « Long terme énergie », le Gouvernement, tirant les enseignements de la détérioration financière rapide de Charbonnages de France, avait décidé une réorientation de cette politique. Cela s'est traduit, sur le plan financier, par une stabilisation en francs constants, et pour la durée du 9<sup>e</sup> Plan, de la subvention aux Houillères nationales et par, isolé au sein de cette dotation, un crédit destiné à la reconversion des zones minières.

Charbonnages de France a été invité à prendre toutes mesures nécessaires pour restaurer progressivement son équilibre financier à l'horizon de 1988, compte tenu du maintien de l'aide de l'Etat.

De plus, Charbonnages de France et Electricité de France, par voie de convention, ont programmé pour cinq ans leur collaboration en matière financière et dans le domaine social.

En deux ans, des résultats appréciables ont été obtenus. Sur le plan de la productivité, il faut ainsi noter pour 1984 une progression sensible, de 4,5 p. 100, du rendement moyen fond par rapport à 1983. Quant à la production, elle a atteint en 1984 un peu plus de 18 millions de tonnes, résultat légèrement supérieur aux prévisions.

Les réductions d'effectifs envisagées par Charbonnages de France se sont opérées selon le schéma prévu, c'est-à-dire grâce à un dispositif exceptionnel ne comportant aucun licenciement mais prévoyant des départs anticipés à la retraite, des conversions, des mutations d'un bassin à l'autre, des retours de travailleurs immigrés dans leur pays d'origine et des transferts d'emplois à E.D.F. Ces transferts étaient explicitement contractualisés dans la convention signée par les deux entreprises nationales en mars 1984.

Au terme d'une première année de coopération sociale entre ces deux grands opérateurs de notre politique énergétique, les résultats sont un peu inférieurs aux objectifs fixés.

Afin de réduire cet écart entre prévisions et réalisations effectives, il nous paraît utile de demander à E.D.F. de diversifier davantage ses propositions pour conserver à cette convention son exemplarité.

Il nous paraît également utile de conseiller à ces deux entreprises de s'employer à rendre leurs relations plus sereines et plus confiantes, notamment pour ce qui concerne les ventes de charbon qui, en 1985, devraient être nettement inférieures aux estimations initialement arrêtées. En effet, on considère que ces ventes pour l'année en cours devraient se situer un peu en dessous de deux millions de tonnes.

Cette évolution ne fait que rendre plus regrettable le différend qui a affecté les relations des deux entreprises et qui portait sur le prix d'achat par E.D.F. du charbon national vendu par Charbonnages de France. Dans la convention de mars 1984, ce prix était indexé sur celui de la houille importée au port du Havre et majoré de 10 p. 100. Or, le prix de référence, tel qu'il était primitivement envisagé, a sensiblement chuté, depuis un an, compte tenu de l'importance des achats de charbon à l'Afrique du Sud, et en particulier à la suite de la détérioration rapide de la valeur de la monnaie de ce pays, le rand, qui s'est fortement déprécié depuis un an par rapport au franc français. Charbonnages de France a été jusqu'à assigner E.D.F. en référé devant le tribunal de commerce de Paris. Cette assignation, heureusement, a été retirée

depuis et des pourparlers ont été engagés. Sans prétendre ni immiscer dans une querelle commerciale concernant deux grandes entreprises nationales, je ne peux que juger sévèrement cette situation, même si aujourd'hui les voies d'un règlement amiable se précisent sous l'effet, sans doute, d'une insistante pression de la tutelle.

Ainsi, pour 1986, la subvention aux Houillères nationales va atteindre 7 milliards 420 millions, dont 362 millions sont réservés, comme je l'indiquais plus haut, à la reconversion des zones minières. Sur ce dernier point, les choses me paraissent aller également dans le bon sens, qu'il s'agisse de mise en œuvre des aides directes aux entreprises qui créent des emplois dans le périmètre des bassins miniers à travers des filiales du type Sofirem ou Finorpa ou de l'utilisation des fonds d'industrialisation de ces bassins miniers, qui se concrétisent par des programmes coordonnés sous l'autorité des commissaires de la République régionaux concernés.

En définitive, la stratégie charbonnière de la France a été marquée par la continuité. Il n'en est pas de même dans le domaine de la maîtrise de l'énergie où l'on constate une assez grande incertitude de la politique suivie.

La contraction brutale des crédits de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie est inquiétante. Ainsi la subvention d'investissements destinée au financement des interventions de l'agence baisse de 60 p. 100 pour les autorisations de programme et de 25 p. 100 pour les crédits de paiement. Il faut bien sûr s'interroger sur les raisons de cette contraction étant observé que, par ailleurs, la subvention de fonctionnement de l'A.F.M.E. est maintenue aux alentours de 90 millions de francs.

Certes, il serait injuste de juger ou de mesurer notre politique dans le domaine de la maîtrise de l'énergie uniquement à partir des crédits budgétaires affectés à l'A.F.M.E. Cette politique est toujours prioritaire, comme le montre l'étude de plusieurs dispositifs. Ce sont d'abord les incitations fiscales qui ont été considérablement renforcées au printemps dernier avec, notamment, la loi sur les aides au logement. C'est ensuite la décision prise par le Gouvernement de lancer une cinquième tranche du Fonds spécial de grands travaux qui devrait atteindre 6 milliards de francs dont 2,3 seront consacrés à la maîtrise de l'énergie. Nous pouvons cependant regretter que les interventions de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie soient souvent conduites par à-coups dans la mesure où les financements principaux sur lesquels elle peut s'appuyer lui viennent principalement du F.S.G.T., ses crédits propres étant en forte diminution.

Au nom de la commission des finances, j'ai déjà eu l'occasion, en 1983 et en 1984, de souligner l'intérêt que pourrait revêtir la création d'une ressource stable et permanente au profit de l'A.F.M.E. Je me permets, aujourd'hui, de renouveler, au nom de la commission, cette proposition.

Cela dit, sur le plan plus général, il faut également souligner l'intérêt d'une telle politique de maîtrise de l'énergie mise en cause notamment par la majorité sénatoriale, par l'intermédiaire de plusieurs de ses représentants les plus qualifiés, semble-t-il, au motif que nous abordions désormais une période d'énergie abondante et bon marché.

En réalité, la facture pétrolière française représente aujourd'hui une ponction très sensible sur notre économie. Elle représente entre 3,6 p. 100 et 3,8 p. 100 de notre produit intérieur brut. En 1973, elle s'établissait à 1,5 p. 100 du P.I.B. et après le choc pétrolier, en 1974, elle se situait aux alentours de 4,5 p. 100.

Pour rendre le caractère de cette contrainte plus manifeste, je rappellerai, en prenant les précautions d'usage, que le montant annuel des réparations demandé à l'Allemagne après le traité de Versailles, et dont nombre d'économistes considéraient qu'elle ont entraîné l'effondrement de l'économie germanique avec toutes les conséquences qui en sont résultées, notamment sur le plan politique, n'a jamais représenté, même au plus fort du remboursement, plus de 2 p. 100 du P.I.B. de l'Allemagne d'alors. Je sais bien que cette comparaison en termes d'agrégats risque de paraître un peu augurieuse, mais elle fournit un point de repère.

Voilà pourquoi j'ai voulu insister sur la priorité que nous devons continuer d'accorder aux actions de maîtrise de l'énergie. Je ne doute pas d'ailleurs que le lancement de la cinquième tranche du fonds spécial de grands travaux pourra contribuer puissamment à la respecter. La dotation annoncée

- 2,3 milliards de francs - est très appréciable. Elle me paraît une bonne mesure conservatoire en attendant la mise en place d'un financement plus continu de l'A.F.M.E.

Au total, notre politique énergétique a atteint un degré de diversification et de maturité qui correspond aux objectifs fixés en 1981. Nous devons persévérer dans cette voie pour consolider les résultats d'aujourd'hui.

La commission des finances, qui s'est réunie le 14 octobre pour examiner les crédits de l'énergie pour 1986, vous recommande de les adopter. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Georges Sarre, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges pour l'énergie.

**M. Georges Sarre, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, permettez-moi de placer en exergue de ce rapport deux chiffres significatifs : le taux d'indépendance énergétique de la France était de 33 p. 100 en 1981, il est de 42 p. 100 en 1984.

Cette évolution souligne bien à la fois le sens et le résultat de la politique conduite depuis un peu plus de quatre ans.

L'objectif du 9<sup>e</sup> Plan de voir la France produire par elle-même, en 1990, la moitié de ses besoins en énergie, est désormais à notre portée. Et c'est bien cet effort qui doit aujourd'hui retenir notre attention. L'examen des cinq lignes budgétaires pour lesquelles était requis l'avis de la commission de la production et des échanges ne prend en effet son sens que dans une analyse plus générale de la politique énergétique.

Les moyens de promouvoir les ressources nationales ont été donnés et sont garantis pour l'avenir.

Il s'agit, en premier lieu, de la production d'électricité. Depuis 1984, 59 p. 100 de cette production sont d'origine nucléaire. Si l'on y ajoute les 22 p. 100 issus des installations hydrauliques, on constatera que, désormais, l'électricité est une énergie presque exclusivement nationale. Les résultats sont donc au rendez-vous de l'immense effort d'équipement engagé et conduit par la nation depuis le premier choc pétrolier.

Et je voudrais ici faire justice de certains commentaires qui voudraient laisser croire à je ne sais quel fléchissement de ce programme.

Il comportait à l'évidence plusieurs phases.

Si la première exigeait la plus grande célérité, c'est qu'elle visait au remplacement des anciennes centrales à fioul ou à charbon. Mais la seconde exigeait beaucoup d'attention, car elle devait ajuster la capacité de production et l'évolution prévisible de la demande.

C'est désormais chose faite, et l'innovation technologique permet aujourd'hui d'attendre des centrales nucléaires une souplesse dans la qualité d'électricité produite, proche des moyens traditionnels.

Le début de 1986 verra la mise en service du surgénérateur Super-phénix, dont la première divergence s'est effectuée avec succès. C'est une réussite technique admirable, qui confirme le rang de la France parmi les pays maîtrisant la technologie nucléaire.

Super-phénix était un prototype, nécessairement coûteux, mais nous savons déjà qu'une seconde tranche serait de 25 p. 100 moins coûteuse. Le lancement de cette seconde tranche ne saurait s'effectuer avec un trop long délai, monsieur le secrétaire d'Etat. Les équipes scientifiques qui sont réunies autour de Super-phénix ne doivent pas se dissocier. C'est là que réside notre avance technologique. Nous ne devons à aucun prix la mettre en danger. Et il me semble que l'opinion a bien changé. Le temps n'est pas éloigné, mesdames, messieurs, où les écologistes demanderont des centrales nucléaires, parce qu'ils ont enfin compris que la première source des pluies acides, c'est la combustion des énergies fossiles.

Voilà pourquoi, je souhaiterais que soit confirmée l'option pour une seconde tranche de surgénérateurs, à l'issue de la période d'essai.

Par ailleurs, l'effort de recherche se poursuit sur l'ensemble de la chaîne nucléaire. C'est vrai en particulier en matière d'enrichissement, où de nouvelles techniques par laser se font

jour. L'usine de retraitement de La Hague sera prochainement dotée des équipements supplémentaires dont elle a besoin.

Mais la promotion des ressources énergétiques nationales passe également par la valorisation du charbon.

La politique adoptée en 1983 accorde à Charbonnages de France la garantie d'un soutien du pays, à la fois élevé et constant, tout au long du 9<sup>e</sup> Plan. L'assurance d'une subvention de 6,5 milliards de francs par an tranche heureusement avec une pratique antérieure, qui se désintéressait par trop de la production houillère française. Faut-il rappeler que l'effort consenti aujourd'hui par la nation est supérieur de 86 p. 100 à celui de 1980 ?

Le soutien régulier garanti à Charbonnages de France a permis à cette grande entreprise nationale d'ajuster sa production, ses coûts, d'abaisser son déficit d'exploitation, et tout indique que l'équilibre financier sera obtenu dès la fin de cet exercice.

Le charbon a un avenir en France. J'en veux pour preuve l'effort accompli pour promouvoir l'utilisation industrielle du charbon. Ainsi, en deux ans, deux millions de tonnes de débouchés nouveaux ont été obtenus par la transformation d'installations industrielles utilisant le fioul voire le gaz.

Cette action persévérante, conduite notamment par C.D.F.-Energie, n'est pas celle d'une entreprise en déclin. C'est une reconversion dynamique et réussie.

J'ajoute que jamais l'effort de reconversion industrielle mené dans les bassins miniers n'avait reçu un tel soutien de l'Etat. Les conséquences sociales des choix énergétiques ont été réellement prises en compte - leurs conséquences sur l'emploi, tout particulièrement - et c'est une affaire qui pourrait être citée en exemple.

J'ai évoqué rapidement les mesures de valorisation de nos ressources nationales d'énergie. Je voudrais également souligner l'action menée pour ce qui concerne les sources d'énergie importées.

En matière pétrolière, la volonté de diversification des approvisionnements a fait son œuvre. Elle a d'ailleurs coïncidé à l'arrivée sur le marché de nouveaux producteurs et avec l'effondrement progressif du rôle de l'O.P.E.P. Désormais, la part du Nigeria et de la Grande-Bretagne excède celle des pays du Proche-Orient. C'est une évolution très positive.

Pour les importations de gaz, je veux souligner les excellents résultats obtenus par Gaz de France dans la renégociation de nos principaux contrats avec les Pays-Bas, l'Union soviétique et l'Algérie. Les nouveaux accords, tant sur les prix que sur les enlèvements, assurent à la France la garantie d'approvisionnements sûrs, constants et bon marché. A ceux qui ont cru pouvoir formuler des critiques à l'encontre du marché algérien, je rappelle que, depuis sa conclusion, 4,9 milliards de francs de contrats d'équipement ont été engagés. En 1984, la France est redevenue le premier fournisseur de l'Algérie, et cela n'aurait pas été possible sans le contrat gazier.

Permettez-moi également, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, d'évoquer les importations de charbon provenant d'Afrique du Sud. Ce pays, par sa politique d'apartheid, par son racisme d'Etat, par la ségrégation puis par la répression, s'est mis au ban des nations.

La courageuse politique de sanctions économiques, adoptée par le Gouvernement français, a été heureusement suivie par d'autres, et il serait bon qu'en matière d'importations charbonnières nous marquions encore une fois notre volonté au-delà des discours.

Un contrat, portant sur trois millions de tonnes de charbon-vapeur, vient à expiration à la fin de l'année. Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, il ne faut pas le renouveler. Il ne le faut pas, pour des raisons qui tiennent à notre condamnation ferme de l'apartheid, au moment où les mineurs d'Afrique du Sud subissent une répression à force ouverte.

Ce contrat ne pourrait d'ailleurs pas être renouvelé dans les mêmes conditions économiques, du fait de l'effondrement du rand sud-africain. Ils exigeront un cours plus élevé et en tout cas plus proche de celui d'autres fournisseurs. Je pense notamment à la Colombie. Je vous invite, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, à vous engager résolument dans cette voie.

Dans ces conditions, il faut refuser de poursuivre nos achats de charbon-vapeur à l'Afrique du Sud. C'est au nom de la défense des droits de l'homme et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes que nous vous invitons à suivre notre exigence.

Je voudrais enfin traiter des utilisations optimales de l'énergie et des actions conduites pour la maîtrise de l'énergie.

Il faut, en premier lieu, saluer les résultats enregistrés en matière de pénétration de l'électricité dans l'industrie, puisqu'ils ont très vite dépassé les prévisions : 5,6 milliards de kilowatts-heure, au lieu des 4 prévus pour 1984 et, en 1985, 3,1 milliards de kilowatts-heure pour les trois premiers mois.

Compte tenu de la compétitivité des tarifs de l'électricité, compte tenu aussi de la modernisation des machines et des équipements qui accompagne toujours le passage à l'électricité, c'est une affaire importante pour notre pays.

L'exportation est aussi une utilisation de notre production d'électricité.

De 4,9 milliards de kilowatts-heure en 1982, le solde est passé à 24,4 milliards de kilowatts-heure en 1984. Là encore, les résultats sont au bout des efforts. Nous y sommes très attentifs, car tout ce qui a été engagé en faveur du programme électronucléaire mérite une utilisation optimale. Le redressement en cours de la situation financière d'E.D.F., qui n'avait d'ailleurs rien d'inquiétant si on la comparait à ses homologues, s'en trouvera accéléré.

La maîtrise de l'énergie constitue un axe fort de la politique engagée en 1981 et confirmée lors de l'élaboration du 9<sup>e</sup> Plan. Elle reçoit un soutien important. Ainsi, de 1982 à 1985, en francs constants, ce sont en moyenne plus de 2 milliards de francs qui ont été consacrés à la maîtrise de l'énergie, contre 960 millions entre 1974 et 1981.

Au sein des investissements énergétiques, les investissements de maîtrise de l'énergie représentaient 24 p. 100 en 1984, contre 18 p. 100 en 1982.

Néanmoins - cela a déjà été souligné - ce projet de budget pour 1986, s'il maintient un soutien budgétaire important par l'intermédiaire du fonds spécial de grands travaux, a prévu une réduction de la subvention versée à l'agence française pour la maîtrise de l'énergie, pour l'amener à 200 millions de francs. Votre rapporteur estime que cette baisse est trop forte. Si l'on tient compte des engagements pris par l'A.F.M.E. dans le cadre des contrats de plan et si l'on considère que ces crédits sont déjà engagés, la marge disponible serait trop faible pour être vraiment significative.

Je veux donc formuler deux souhaits à ce sujet. Le premier est qu'un amendement gouvernemental vienne, au moins en deuxième lecture, abonder les crédits de l'agence pour lui donner les moyens d'une action efficace. Le second rejoindra les conclusions d'un autre rapport : il faut trouver à l'agence des moyens de financement réguliers, qui ne soient plus dépendants des tranches du fonds spécial de grands travaux, mais qui soient constitués de crédits budgétaires ordinaires. La maîtrise de l'énergie est une affaire importante qui ne peut pas être dépendante de financements irréguliers.

C'est sous le bénéfice de ces observations que je vous invite, mes chers collègues, à voter les crédits consacrés à l'énergie, parce qu'ils confirment le combat engagé pour acquérir une plus grande indépendance énergétique, parce qu'ils permettent d'assumer les conséquences de ce choix et parce qu'ils préparent pour notre industrie, pour notre commerce extérieur, un avenir plus libre. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Mazoin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le commerce extérieur.

**M. Roland Mazoin, rapporteur spécial.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'examen des crédits du commerce extérieur implique naturellement une réflexion sur l'ensemble de la politique économique du Gouvernement.

En effet, après l'aggravation du déficit du commerce extérieur en 1982, le Gouvernement avait justifié sa politique d'austérité par la nécessité de rétablir les grands équilibres, voire de dégager un excédent commercial.

Les objectifs fixés alors sont loin d'être atteints, sauf sur le plan de la diminution de la consommation par la réduction du pouvoir d'achat. Ainsi, la reconquête du marché extérieur,

l'augmentation de nos parts de marché à l'extérieur, la modernisation de l'appareil productif industriel demeurent encore à accomplir.

Le caractère conjoncturel du redressement apparaît évident, alors que l'industrie manifeste toujours une grande impuissance à faire face aux besoins.

Deux éléments principaux ont joué dans le redressement.

Premièrement, la croissance de la demande externe.

En 1984, notamment, la reprise de l'activité dans les pays de l'O.C.D.E. a été stimulée par la forte demande américaine. Le volume du commerce mondial a progressé de plus de 9 p. 100. Cette progression s'est accompagnée d'effets pervers, notamment le gonflement du déséquilibre de la balance des Etats-Unis et la poursuite de l'endettement des pays en voie de développement, éléments qui rendent la reprise extrêmement fragile.

Deuxièmement, le ralentissement de la demande interne.

L'écart de la croissance intérieure avec celle de nos principaux partenaires est décrit à la page 7 de mon rapport écrit. Je note seulement pour 1983 et 1984 une croissance cumulée de 13,7 p. 100 aux Etats-Unis, de 3,9 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, alors que la France se contentait de 0,4 p. 100.

Le changement de conjoncture intervenu dans ces pays confirme mon appréciation, puisqu'il se répercute déjà sur les résultats de notre commerce extérieur.

En effet, l'évolution des échanges au troisième trimestre 1985 confirme le caractère conjoncturel de l'amélioration du solde du commerce extérieur et la fragilité de son redressement. Une étude récente de l'I.N.S.E.E. vient de relever que, malgré la baisse du dollar, le déficit mensuel moyen dépassait deux milliards de francs.

Un autre indice montre que le redressement n'est pas le résultat de la modernisation de l'économie, contrairement aux arguments avancés par le Gouvernement. En effet, le mois de septembre 1985 a été marqué par une légère reprise de la consommation, ce qui a provoqué une forte poussée des importations. Cette incapacité de notre industrie à répondre aux besoins montre bien la persistance de la faiblesse de notre tissu industriel. L'I.N.S.E.E., prévoyant une amélioration pour le dernier trimestre, n'en note pas moins le recul des produits français sur les marchés extérieurs. L'institut estime ces reculs à environ 2 p. 100. Sur le marché intérieur, ce recul pourrait s'établir à 1 p. 100, c'est-à-dire à un taux identique à la tendance long terme que nous connaissons depuis 1970. Cet échec confirme le bien-fondé des positions défendues par votre rapporteur et son prédécesseur depuis 1981.

Il est nécessaire, en effet, de substituer au critère exclusif de rentabilité financière retenu depuis 1983 des critères favorisant le développement de l'emploi qualifié et l'investissement en France.

Au lieu de cela, vous favorisez l'expansion financière des entreprises et leur implantation à l'étranger, avec les résultats que nous connaissons, chez Renault par exemple.

Mon collègue de la commission des finances, que l'on ne peut suspecter d'hostilité à votre égard, madame le ministre, confirme d'ailleurs que les résultats de la politique industrielle sont pour le moins « décevants ». Il reconnaît en effet, avec quelques euphémismes, que pour les six premiers mois de l'année 1985, le « solde industriel semble atteindre un plafond qui ne manque pas d'inquiéter ». Selon lui, « en dépit de sa modernisation, l'industrie française ne parviendrait pas à faire de percée décisive dans les secteurs où elle est relativement spécialisée. » Il ajoute encore : « L'action sur l'environnement des entreprises ne permettrait pas d'atteindre les résultats escomptés ». Il reconnaît également avec moi que le redressement de la balance commerciale en 1984 ne « coïncide pas avec une amélioration des positions concurrentielles de l'industrie française sur les marchés mondiaux ». En effet, ajoute-t-il, « la part de la France continue de décroître depuis 1979 en valeur, mais aussi en volume ».

L'expérience montre, en conséquence, que la politique suivie n'était pas la bonne pour redresser durablement la situation économique du pays.

D'autres choix s'imposaient.

En particulier, il aurait fallu couper les aides publiques qui font ou favorisent les gâchis. Je citerai, à titre d'exemple, les aides au transfert à l'étranger et particulièrement les aides

fiscales à l'implantation, les incitations à la cession de brevets et licences ; les aides aux importations consacrées aux armateurs et à des importateurs de certains produits agricoles ; les aides liées à la suppression d'emplois ou conditionnées à des réductions de production. Je pense dans ce cas à la sidérurgie, à la navale, à la fonderie.

Parallèlement, il convenait d'accroître l'efficacité des aides sociales et de modifier en profondeur la structure des prélèvements fiscaux et sociaux.

Au lieu de peser principalement sur les salaires, en réduisant le pouvoir d'achat, ce qui est actuellement le cas, ces prélèvements auraient dû pénaliser les gros patrimoines et les rentes capitalistes : intérêts, plus-values, rendements financiers de diverses natures.

En diminuant la rentabilité des capitaux financiers spéculatifs, vous auriez également stimulé les investissements productifs, fondement d'une véritable modernisation.

Je persiste à croire que c'était, et que cela demeure la seule voie susceptible, à terme, de donner une base solide et saine à nos échanges économiques, ces recommandations de votre rapporteur spécial n'ont pas été entendues, et chacun est à même de juger des résultats.

J'ajoute deux autres motifs d'inquiétude pour l'avenir. Premièrement, parmi nos gros excédents figurent les céréales, les vins, les produits laitiers et les viandes bovines. Or ces secteurs sont tous affectés par les limitations arbitraires de production sous une forme ou sous une autre. Deuxièmement, la situation de la filière cuir, à laquelle je suis particulièrement sensible, est également très préoccupante. Notre commerce extérieur est à peu près équilibré pour les produits bruts, alors que notre déficit grandit pour les produits à haute valeur ajoutée, et notamment la ganterie, dont le taux de couverture est seulement de 20 p. 100. Il serait temps, dans ce secteur aussi, de changer de politique.

Je voudrais à présent, comme il est de tradition pour un rapporteur, vous présenter l'évolution des crédits budgétaires affectés à la politique du commerce extérieur.

Je n'abuserai pas des chiffres dont vous trouverez le détail dans le rapport écrit. Je me limiterai à évoquer l'évolution globale des principales composantes de ces crédits.

Les crédits de fonctionnement de l'expansion économique à l'étranger progressent de 8,3 p. 100 et s'élèvent à 846,4 millions de francs. Les dépenses d'intervention publique augmentent de 3,5 p. 100 et s'élèvent à 390,2 millions de francs. Au total, les crédits de l'expansion économique croissent donc de 6,7 p. 100.

Les crédits d'aide à l'exportation demeurent limités à un milliard de francs pour la garantie du risque économique et augmentent de 9,2 p. 100 pour l'assurance prospection foire.

En revanche, ils diminuent de 7,7 p. 100 pour les bonifications d'intérêts gérés par la B.C.F.E.

Enfin, je voudrais, madame le ministre, appeler votre attention sur un point particulier. Vous savez que j'ai toujours attaché une grande importance au développement du commerce courant pour lequel le Centre français du commerce extérieur occupe une place prépondérante.

Tout au début de cette législature, mon prédécesseur avait vivement critiqué l'organisation et le manque d'efficacité de ce centre. Depuis, à ma satisfaction, il n'a cessé de s'adapter aux contraintes nouvelles dues à la nécessité de renforcer la compétitivité des entreprises françaises, notamment des petites et moyennes entreprises, sur les marchés extérieurs.

A cet effet, le C.F.C.E. poursuit la réalisation d'un important programme informatique qui risque d'être retardé et compromis, faute de crédits suffisants pour 1986. La loi de finances initiale pour 1985 lui a affecté 145,5 millions de francs et le projet pour 1986 prévoit 156,11 millions, soit une hausse de 7,3 p. 100.

En réalité, pour combler l'impasse dans laquelle se trouvait le C.F.C.E. en 1985, un peu plus de 10 millions de francs supplémentaires lui ont été accordés par redéploiement de crédits. Pour 1986, les crédits représentent donc une simple reconduction en francs courants.

Il est permis de craindre le report de la mise en place du programme de développement informatique qui a l'accord des autorités de tutelle et de la commission de développement de l'informatique. Ce programme, qui s'appuie sur des

matériels français, me semble réaliste. C'est pourquoi je souhaiterais qu'une bonification de ces crédits puisse intervenir, permettant ainsi de ne pas compromettre la cohérence du système prévu par le centre français pour le commerce extérieur.

J'ai la même préoccupation pour le comité français des manifestations économiques à l'étranger, qui joue lui aussi un rôle important. Je souhaiterais que le volume des crédits mis à sa disposition soit amélioré.

Au terme du dernier rapport de cette législature, je constate donc, madame le ministre, que votre politique ne va pas dans le bon sens pour consolider notre économie et placer notre pays sur la voie de l'expansion indispensable pour supprimer le chômage.

Vous persistez à privilégier le développement externe au détriment du marché intérieur. Cette stratégie ne peut qu'aggraver la situation de l'emploi et affaiblir le pouvoir d'achat, accentuant l'austérité.

Je ne peux donc approuver cette politique et les crédits qui lui sont afférents. Aussi, j'avais demandé à la commission de repousser les crédits du commerce extérieur. Elle n'a cependant pas suivi mes conclusions et, après avoir adopté ces crédits, la commission des finances vous demande, chers collègues, de les approuver à votre tour.

**M. le président.** La parole est à M. Vial-Massat, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour le commerce extérieur.

**M. Théo Vial-Massat, rapporteur pour avis.** Madame le ministre, mes chers collègues, selon les prévisions gouvernementales, 1985 devait être l'année du rétablissement de l'équilibre de notre balance commerciale. La fin de l'année approche et les chiffres indiquent qu'on est, hélas ! loin du compte.

Si l'on se place du point de vue des relations de notre pays avec l'étranger, de sa place et de son poids dans le monde - ce qui est le rôle de la commission des affaires étrangères - la persistance du déficit de notre commerce extérieur ne laisse pas d'être préoccupante.

Nous ne nions pas les efforts des services chargés du commerce extérieur, mais la tendance à la réduction du déficit ne saurait nous rassurer. D'abord, parce qu'elle intervient dans un contexte de développement généralisé des échanges internationaux, et, ensuite, parce qu'elle est liée au renchérissement du dollar, facteur qui favorise notre apparent dynamisme outre-Atlantique. Mais cette tendance résulte surtout de la faiblesse de la demande intérieure française par rapport à celle de ses partenaires, alors que la capacité générale de l'appareil productif à conquérir des débouchés extérieurs ne s'est pas améliorée.

Tous les commentateurs s'accordent d'ailleurs pour dire que la France n'a pas su exploiter pleinement le phénomène des reprises sporadiques dans les pays de l'O.C.D.E.

Si les chiffres sont donc un peu moins mauvais qu'en 1984, on ne peut en conclure que la position commerciale du pays se soit sensiblement améliorée.

J'y vois, pour ma part, la confirmation de la fragilité du redressement déjà évoqué l'an dernier, d'autant que toute une série d'autres données atteste au même moment de la faiblesse de la France en matière d'échanges internationaux.

C'est ainsi que la part de la France continue de reculer dans les exportations des neuf plus grands pays exportateurs, alors qu'au même moment la pénétration étrangère sur le marché national accuse une nette progression, en valeur comme en volume, et dans tous les secteurs, sauf l'énergie.

Le solde industriel de la France demeure très tributaire de la conjoncture internationale. Le développement de la part de nos exportations vers les U.S.A. nous expose, en effet, au retournement prévisible de la conjoncture américaine.

La dégradation de nos échanges avec la République fédérale d'Allemagne, pourtant notre principal partenaire, accroît encore cette précarité. On note aussi un déséquilibre accru de nos échanges avec les pays en voie de développement et un résultat insuffisant avec les pays socialistes, malgré une amélioration très sensible dans la dernière période.

Cette situation ne peut manquer de rejallir sur l'image et le poids de la France dans le monde. Pour que notre pays garde les moyens d'agir et d'être entendu, il faut qu'il soit en mesure de maîtriser réellement ses échanges.

Le peut-il suffisamment alors qu'il mise, trop à mon gré, sur une éventuelle reprise aux Etats-Unis ? Le peut-il, alors que la pénétration étrangère sur son propre marché s'accroît ? Le peut-il lorsque ses échanges avec son principal partenaire économique - la République fédérale d'Allemagne - se dégradent continuellement ?

On peut en douter.

Le contexte international renforce un tel doute.

Il est marqué d'abord par la formidable offensive des Etats-Unis pour imposer la dérégulation d'une partie des échanges internationaux, afin de trouver des débouchés à leurs produits. Cette offensive, qui vise notamment la libéralisation des échanges pour les produits agricoles et les services avec la C.E.E., porterait un coup très grave à la France, ainsi d'ailleurs qu'à l'Europe, et affaiblirait inmanquablement ses positions, tant dans le domaine de l'agriculture que dans celui de l'informatique ou de l'ingénierie.

Avec l'élargissement de l'Europe à l'Espagne et au Portugal, ce sont nos exportations agro-alimentaires qui risquent de pâtir. Ces deux pays constituant en outre des têtes de pont pour les industries américaine et japonaise, c'est l'ensemble de notre politique économique commerciale qui serait touchée.

Améliorer la position commerciale de la France dans le monde et contribuer, par là, à préserver et améliorer les relations qu'elle entretient avec l'étranger, exige, dans ces conditions, une autre attitude politique.

Reconquérir et développer le marché intérieur à travers une politique de développement de l'emploi productif permettrait de freiner la pénétration étrangère et les importations excessives, de créer les conditions d'une meilleure compétitivité des produits destinés à l'exportation et d'être moins dépendant de la conjoncture internationale.

Développer, notamment à l'aide du secteur public, des coopérations mutuellement avantageuses avec les pays en voie de développement comme avec l'Algérie et les pays socialistes permettrait de diversifier notre commerce extérieur.

Plutôt que de s'effacer, comme certaines sirènes y convient, derrière les Etats-Unis dans les institutions et organisations internationales, la France doit jouer un rôle plus actif pour préserver son indépendance et favoriser l'émergence d'un nouvel ordre économique mondial.

Comment, à ce propos, ne pas évoquer l'intérêt primordial pour notre pays que représenterait un développement plus dynamique des coopérations avec les pays socialistes et les pays du tiers monde ?

Dans cette optique, il faut tout faire pour contribuer à la reprise du dialogue Nord-Sud et pour que la troisième convention de Lomé, qui vient d'être signée, soit exploitée d'une manière conforme aux aspirations des pays A.C.P. La France et les pays européens en ont besoin, car les pays A.C.P. peuvent constituer, à l'avenir, d'importants débouchés pour la production européenne.

La France doit, enfin, contribuer efficacement à la réduction de la dette des pays en voie de développement en général.

La concurrence internationale, nous le savons, est âpre. Mais nous savons aussi que notre pays ne manque pas d'atouts, comme en témoignent le choix de Rita par l'armée américaine ainsi que d'autres événements récents.

Travailler à la modernisation de notre appareil industriel est donc une nécessité. Tout le monde en convient. Mais le faire au prix d'une aggravation du chômage et d'une réduction du pouvoir d'achat des foyers modestes ne saurait contribuer au développement de notre commerce extérieur.

Il apparaît au rapporteur que la politique envisagée pour 1986 ne permettra pas à la France de mettre en œuvre les mesures structurelles propres à assurer un équilibre durable.

Il reste en outre beaucoup à faire pour changer la mentalité des décideurs français, pour qu'ils « s'accrochent » dans les pays étrangers et qu'ils leur offrent des produits plus adaptés à leurs besoins et à leurs goûts.

Aussi, tout en reconnaissant les efforts accomplis dans les différents services et organismes du commerce extérieur, le rapporteur a préconisé, devant la commission des affaires étrangères, un avis négatif.

La commission en a jugé autrement et n'a pas suivi cette recommandation. Elle vous demande d'émettre un avis favorable à l'adoption des crédits du commerce extérieur pour 1986.

**M. le président.** La parole est à M. Mayoud, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le commerce extérieur.

**M. Alain Mayoud, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, l'analyse des résultats du commerce extérieur est un indicateur essentiel de la « santé » de notre économie. Or celle-ci est bien malade.

Rappelons, pour mémoire, que l'objectif prioritaire du plan de rigueur de 1983, à savoir le rétablissement du commerce extérieur, n'a jamais été atteint. Pourtant, après trois dévaluations, nous aurions dû avoir des comptes excédentaires.

Déjà, l'an dernier, l'optimisme dont vous faisiez preuve, madame le ministre, ne semblait pas de circonstance. Les faits nous ont malheureusement donné raison. Mon rapport écrit démontre que les faiblesses structurelles de notre économie persistent.

Pour 1985, les incertitudes demeurent, puisque, pour les neuf premiers mois de l'année, le déficit cumulé atteint 23,6 milliards de francs, contre seulement 18,9 durant la même période de 1984.

L'année dernière déjà, j'avais émis quelques doutes sur les prévisions officielles qui annonçaient un excédent dès cette année. En fait d'excédent, les comptes pour 1985 prévoient un déficit compris entre 12 et 15 milliards de francs, chiffre qui sera vraisemblablement dépassé.

Le déficit commercial a certes été divisé par deux en 1984, pour atteindre un peu plus de 20 milliards de francs. Mais suffit-il d'effacer le creux historique de 1982 pour qualifier un résultat médiocre de franc succès ?

Sur le plan sectoriel, mon rapport souligne que ce sont l'agro-alimentaire et l'industrie qui ont contribué au redressement de notre commerce extérieur en 1984. En revanche, la facture énergétique s'est encore alourdie, puisqu'elle atteint 187 milliards de francs.

Sur le plan géographique, nos échanges restent dominés par les pays de l'O.C.D.E. - plus de 70 p. 100 de chaque flux. Notre déficit s'est stabilisé à un niveau élevé - 58 milliards de francs - principalement du fait de la réorientation de notre approvisionnement énergétique.

Pour les autres pays de l'O.C.D.E., le déficit s'est réduit : 18,5 milliards au lieu de 32,5 en 1983. L'évolution de nos échanges avec les Etats-Unis, grandement favorisée par la croissance américaine et la hausse du dollar, en constitue la principale explication.

Mais notre place sur le marché mondial, en constante régression, constitue un sujet de préoccupation majeure. Parallèlement, notre position vis-à-vis de nos principaux partenaires se détériore.

Globalement, la part du marché mondial que nous détenons est passée de 6,42 p. 100 en 1975 à 5,5 p. 100 aujourd'hui.

Plus significatif encore : la part du marché français dans le total des exportations des sept principaux pays développés connaît la plus forte baisse en volume - de l'ordre de 3 p. 100 par an de la part détenue.

Vous ne pouvez pas, comme vous l'avez fait, madame le ministre, rendre, en partie ou totalement, responsables les seuls chefs d'entreprise des mauvais résultats de notre commerce extérieur. Vous êtes aussi minière du redéploiement industriel, et, à ce titre, vous êtes directement responsable de l'ensemble de la politique industrielle de notre pays.

Vous savez que le redressement de la compétitivité de nos produits constitue le point de passage obligé pour une amélioration globale de nos échanges. Les produits français sont encore souvent trop chers : le Gouvernement continue à buter sur cet obstacle incontournable. Pourtant, certaines évidences, que vous refusez, s'imposent : il est indispensable de réduire les charges pesant sur les entreprises, pour redonner un « second souffle » à notre compétitivité en matière de prix ; de même, il convient d'appliquer la libération totale des prix ainsi que la levée globale du contrôle des changes.

Mon rapport précise les principales faiblesses au niveau sectoriel : difficultés croissantes du secteur automobile, pourtant « fer de lance » de nos exportations avant 1981, et déficits grandissants en biens d'équipement professionnel de haut niveau et en biens de consommation courante. Au niveau géographique, la France reste déficitaire au comptant avec les pays développés et excédentaire à crédit auprès de pays dont la solvabilité est de plus en plus douteuse. Il est, là encore, indispensable de réviser radicalement notre stratégie, afin d'accroître notre compétitivité et nos parts de marché dans les pays véritablement solvables. De plus, la France semble s'obstiner à laisser passer les marchés les plus prometteurs à l'extérieur de l'O.C.D.E. - Sud-Est asiatique et Chine.

De 1981 à 1984, le taux de pénétration étrangère est passé de 36 p. 100 à 38,8 p. 100, sans que, dans le même temps, nous ayons pu accroître nos parts de marché à l'extérieur - bien au contraire !

Quant au soutien aux exportations, j'ai déjà eu l'occasion de regretter que l'aide aux grands contrats absorbe l'essentiel des aides publiques - 85 p. 100 environ - réduisant le commerce courant à la position congrue. En effet, la contraction du marché des grands contrats civils, la solvabilité limitée du nombre de ces pays et la concurrence acharnée des pays à faibles coûts salariaux exigent que nous portions à l'avenir une attention plus grande encore au commerce courant.

Je ne terminerai pas cette présentation, madame le ministre, sans évoquer les résultats de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, dont on a annoncé à grand fracas dans la presse qu'ils étaient excédentaires.

Il convient de rétablir la vérité, au risque de ternir l'optimisme du président de cet organisme. Je n'hésite pas à dire qu'il s'agit là d'une véritable imposture. Et je vais en exposer les raisons.

Ainsi, la Coface aurait dégagé, pour l'exercice 1984, un excédent ! La présentation qui en a été faite est purement artificielle, puisque le refinancement des consolidations repose principalement sur la B.F.C.E. Sans cette procédure de débudgétisation, le résultat réel ferait apparaître un déficit de l'ordre de 3 milliards de francs. Dans ces conditions, il est certain que l'exercice pour 1985 sera encore plus excédentaire, car, pour le rééchelonnement de la dette polonaise, la B.F.C.E. virera les fonds à la Coface, qui sera, une fois de plus, en excédent artificiel. On en arrive au paradoxe suivant : plus il y a de sinistres, plus la Coface dispose de ressources.

En vérité, seul un résultat « Coface plus coût de consolidation de la B.F.C.E. » a un sens.

Par ailleurs, la B.F.C.E. a consenti, en 1982, un prêt à la Coface d'un montant de 3,6 millions de francs pour anticiper la consolidation de la dette polonaise - procédure tout juste licite, d'ailleurs. Or les conditions de remboursement n'ont toujours pas été prévues. Je m'en étais étonné auprès de vous, madame le ministre, lors de votre audition en commission. Vous m'aviez alors assuré d'une réponse par écrit. Peut-être nous apporterez-vous aujourd'hui les précisions que nous sommes en droit d'attendre.

Au travers de ces faits, deux problèmes majeurs se dégagent : le premier est celui de la vérité des chiffres ; le second est une illustration, particulièrement préoccupante, du désengagement de l'Etat.

Ce mécanisme de débudgétisation ne tire pas les conséquences du risque des prêts consentis à l'étranger : c'est au budget de l'Etat de les assumer, et non à un organisme bancaire comme la B.F.C.E.

En conclusion, madame le ministre, le niveau des crédits proposés pour 1986 apparaît sans commune mesure avec l'enjeu que constitue un redressement significatif et durable de nos échanges. Pour mettre un terme à la situation actuelle et amorcer la décrue réelle de notre endettement extérieur, il nous faudrait dégager un excédent annuel de quelque 30 milliards de francs. Nous en sommes encore loin.

C'est pourquoi, comme les rapporteurs communistes, j'avais en commission émis un avis défavorable.

**Un député socialiste.** C'est la cohabitation ! (Sourires.)

**M. Alain Mayoud, rapporteur pour avis.** Mais la majorité socialiste de la commission de la production, sans doute satisfaite, propose à l'assemblée d'adopter ses crédits.

**M. le président.** Dans la discussion, la parole est à M. Vennin.

**M. Bruno Vennin.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, apprécier les objectifs, les moyens et l'impact d'une politique industrielle lors d'un débat budgétaire exige d'avoir une vue sur l'ensemble des mesures prises et de porter une appréciation sur toute la politique économique.

Ainsi, l'encouragement à l'investissement industriel est largement tributaire de mesures extrabudgétaires en faveur de la baisse des taux d'intérêt, ou encore de l'article du projet de la loi des finances qui abaisse de 50 à 45 p. 100 l'impôt sur les sociétés lorsque celles-ci investissent. Changeant les termes du calcul économique, ces mesures peuvent contribuer à une relance durable de l'investissement industriel. La structure de l'ensemble du budget de l'Etat est marquée par cette nécessité d'une politique industrielle dynamique, dont le budget de votre ministère, madame le ministre, est l'instrument le plus opérationnel.

L'examen en perspective depuis 1981 des crédits de votre ministère semble marquer une inflexion très sensible en 1986. La part la plus significative, celle des dépenses en capital, fait apparaître une réduction d'un quart environ. C'est en quelque sorte l'expression d'un redéploiement de l'action du ministère du redéploiement industriel. S'agit-il d'une concession faite au libéralisme ambiant qui voudrait que l'Etat, mauvais économiste et encore plus mauvais industriel, s'occupât le moins possible d'industrie, même si chacun lui demande plus de subventions et de faveurs, ainsi que nous venons d'en avoir la démonstration ? Un examen sérieux tant des documents budgétaires que de la conjoncture économique actuelle montre que ce redéploiement doit bien peu à la mode libérale et beaucoup au succès de la politique suivie par les socialistes pour moderniser et restructurer l'industrie française. Essayons-nous à un bilan objectif avec ses aspects positifs ou négatifs.

Parmi les points positifs, je soulignerai tout d'abord le net redressement des entreprises nationalisées : la forte diminution des dotations en capital destinées à ce secteur en est la traduction budgétaire.

Cette situation est évidente pour les groupes nationalisés : alors qu'ils battaient tous de l'aile en 1987, ils ont opéré un redressement spectaculaire en matière d'équilibre des comptes, d'investissement et de recherche, un recentrage des politiques de développement par produits et secteurs industriels, un effort soutenu à l'exportation. Il s'agit bien d'une construction durable, dont les bénéfices dégagés par les comptes sont la traduction économique. Certes, le bilan n'est pas partout aussi bon. La sidérurgie n'est pas encore sortie de l'impasse où l'avait engagée pendant deux décennies une commandite publique de gestionnaires privés. Le redressement de Renault est une opération périlleuse, qui engage le crédit de l'Etat et l'avenir de notre industrie automobile.

Mais la part prise par les groupes nationalisés dans la mise en œuvre de notre politique industrielle est d'ores et déjà très significative.

Deuxième point positif : les politiques sectorielles. On le voit à propos du plan textile, du plan machine-outil ou encore de la filière électronique, dont les instruments d'intervention étaient cependant fort différents ; une action persévérante sur plusieurs années permet seule d'atteindre des résultats sérieux. Regardez le plan machine-outil : fondé sur des conventions de trois ans conclues avec les entreprises, appliqué depuis quatre ans déjà, on a pu douter de son succès entre la mi-1984 et la mi-1985, tant les résultats étaient longs à venir. Mais un enjeu industriel à l'échelle d'un secteur entier suppose patience et obstination, surtout lorsque l'on agit au plus fort d'une crise mondiale des industries d'équipement et d'une mutation technologique très profonde. En l'occurrence, seul l'Etat pouvait agir là où la carence des industriels, des banquiers nous avait laissé, pour l'essentiel, un champ de ruines. Et l'obstination est en train de porter ses fruits.

Les bases de la restructuration étant posées, on peut sans doute alléger le dispositif financier, à condition toutefois de poursuivre l'effort là où il est nécessaire, c'est-à-dire dans le domaine de la productive, où les partenaires sont plus nombreux, les techniques plus variées et les efforts moins faciles à cibler. A condition également de ne pas se limiter aux aspects informatiques de la productive. Les systèmes de production automatisés comportent des ensembles de traite-

ments de l'information et des équipements de production. Il faut être compétent dans ces divers domaines pour maîtriser l'automatisation. C'est du reste, madame le ministre, une recommandation que je me permets de vous adresser : inscrire les suites du plan machine-outil dans un programme productif plus ample en jouant des divers claviers disponibles : agence nationale pour le développement de la production automatisée, fonds industriel de modernisation, crédits de la filière électronique, carte de la formation. Tout cela est nécessaire pour assurer notre savoir-faire industriel en matière d'équipements de production et particulièrement de machine-outil.

La réduction du volume des crédits de la politique industrielle me paraît à cet égard ambivalente. Elle signifie que les grands sinistres industriels sont derrière nous, et que ceux qui viennent devraient être moins coûteux. Elle marque aussi que les suites d'interventions chirurgicales de la restructuration industrielle relèvent d'une thérapeutique d'omnipraticien : moins de procédures exceptionnelles et d'interventions financières coûteuses et plus de mesures fonctionnelles, en vue de la prise de responsabilité des entreprises et des banques dans un cadre classique.

Toutefois, dans plusieurs secteurs où l'Etat est intervenu, la vigilance reste toujours nécessaire. Il convient donc de conserver des moyens d'intervention contractuels et souples, dans la mesure où la rentabilité est fragile et où les comportements bancaires, pour aider à la prise de risques industriels, ne changent pas vite.

L'un des signes les plus clairs des effets positifs de la politique industrielle qui a été conduite est le redressement de l'investissement industriel lié au rétablissement des marges des entreprises. Les efforts tenaces de redéploiement des circuits financiers, au bénéfice de l'investissement productif, en particulier avec le mécanisme du fonds industriel de modernisation et les efforts de modernisation et de productivité ont rendu, en effet, possible l'apparition de comptes d'exploitation et de bilans mieux équilibrés, ce qui permet, avec des investissements en reprise, l'amorce d'un « cercle vertueux ».

Mais la progression, deux années de suite, du volume des investissements industriels est encore fragile. En vérité, cette progression n'efface pas, loin s'en faut, le mouvement de baisse décennale connu par notre pays, baisse dont nous n'assumons d'ailleurs pas la responsabilité principale. Je ne suis pas certain que nous disposions encore des moyens d'inverser durablement ce mouvement. La baisse de l'impôt sur les sociétés, par exemple, ne peut être qu'un volet d'un dispositif plus complet mais qui reste encore à imaginer et à mettre en œuvre.

Incontestablement, les conjonctures européenne et française donnent des signes d'amélioration très sensibles, dont notre appareil industriel, restructuré et modernisé dans de très larges secteurs, pourra profiter dans les années à venir. Selon les indicateurs de production, un mieux se dessine mais rien n'est encore joué. Des zones d'ombre demeurent.

Parmi celles-ci, je soulignerai d'abord le handicap que constituent des taux d'intérêt trop élevés en termes réels. A présent, en France, la désinflation est une donnée manifeste : malheureusement, elle ne s'est pas aussi manifestement traduite dans les comportements financiers ! Or des taux d'intérêt réels, inflation déduite, de 6 à 9 p. 100, sont dissuasifs pour l'industrie, dont les marges de rentabilité sont le plus souvent très inférieures. La remontée de l'autofinancement est une bonne chose en soi, mais le recours à l'emprunt, pour investir, doit s'intégrer dans le calcul économique le plus courant, surtout en période de reprise, pour anticiper des résultats industriels et économiques.

La lenteur réelle des opérations de restructuration, soit pour certains secteurs, comme la sidérurgie ou la construction navale, soit entreprise par entreprise, constitue une autre zone d'ombre. Elu député dans un « pôle de conversion », je pourrais vous citer de très nombreux exemples de ces opérations : ce qui m'a frappé, c'est une sorte de contradiction, en général, entre une politique clairement fixée et une mise en œuvre de cette politique parfois lente et incertaine. Ainsi, plus de dix-huit mois après l'adoption du plan acier, au mois d'avril 1984, les conclusions opérationnelles et les décisions d'investissements sont loin d'être toutes tirées : tel est le cas, par exemple pour les aciers spéciaux et pour l'aciérie du Marais contrôlée par Asco-Métal. A mon avis, nous perdons du temps, une perte dont le prix est une moindre mobilisation du personnel, des délais supplémentaires pour supporter

les pertes des groupes sidérurgiques, et certains « ajustements par le bas », difficilement compréhensibles par les travailleurs et les populations concernées - on l'a vu récemment dans le Nord et en Lorraine. Chacun ici pourrait citer des exemples d'entreprises pour lesquelles la lenteur des décisions du C.I.R.I. ou du Corri a constitué une sérieuse entrave au succès d'un plan de restructuration.

Dès lors, madame le ministre, il convient de progresser à la fois sur le plan des procédures et au niveau du comportement des établissements financiers - sans doute grâce à une plus grande disponibilité et à un meilleur maniement des crédits de politique industrielle. Telle est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai parlé précédemment d'ambivalence à propos de leur réduction.

Enfin, il faut le souligner, les résultats de la politique des pôles de conversion sont lents à se dessiner. Certes, si je considère le cas de Saint-Etienne, qui n'en finit pas de se « reconverter » depuis la fin du siècle dernier, ce n'est pas en dix-huit mois que l'on peut espérer reprendre et dynamiser tout un tissu industriel. Pour l'essentiel, le dispositif des pôles de conversion est, à la base, simple et pratique, mais il ne bénéficie pas d'une égale mobilisation de tous les rouages de l'Etat, institutions financières, voire secteur nationalisé industriel. Ni Saint-Etienne, ni Roanne, ni Montluçon, ni Le Creusot, ni Albi, entre autres, inutile d'allonger la liste, ne régèneront leur tissu industriel grâce à la seule modernisation de leurs propres activités. Des apports extérieurs, modestes mais réels, seront nécessaires pour inverser la logique de récession de toutes ces zones sinistrées.

Madame le ministre, mes chers collègues, les thèmes et les sujets concrets de la politique industrielle ne sont pas aisés à traiter si l'on veut éviter toute démagogie. La modernisation et le redéploiement de notre industrie ont davantage besoin d'un travail sérieux, misant sur le long terme, que d'idées à la mode sur la « déréglementation », la « dérégulation », ou le « démantèlement » du droit du travail qui, par je ne sais quel miracle, parviendraient à libérer nos forces productives ou, pour parler selon la mode, nos « entrepreneurs de choc » ! Quand on examine de près les faits, il faut s'interroger : est-ce bien parce que les charges sociales seraient trop élevées que les entreprises françaises ne seraient pas compétitives ? Mais n'oublie-t-on pas alors qu'en définitive c'est le coût global de la main d'œuvre qui compte dans la compétition internationale, non pas la répartition entre salaire direct et indirect ? De ce point de vue, nos entreprises ne supportent pas de handicaps sérieux par rapport à leurs principaux concurrents étrangers. De même, est-ce bien la surévaluation du franc par rapport au deutsche mark qui est la cause majeure de nos difficultés face à la concurrence allemande ? Selon les enseignements de l'expérience, dans ce domaine, il faut constater que la dévaluation ne nous a pas apporté de rééquilibrage par rapport à l'Allemagne fédérale.

Enfin, notre appareil industriel est-il si faible, après quatre ans de gestion socialiste ? Mais considérez donc le succès de nos grands programmes industriels, suivis depuis de longues années avec l'appui constant de l'Etat ! En général, ils ont été commencés avant 1981. Pensons à Airbus, à Ariane, aux télécommunications, au système R.I.T.A., qui est un programme militaire financé par l'Etat ! Dans bien des domaines, les choses se passent plutôt bien... et l'Etat n'y est pas pour rien : il n'est donc pas vraiment si mauvais industriel qu'on veut bien le dire, même s'il ne convient pas, c'est certain, de lui en donner trop à faire.

En bref, en matière de politique industrielle, l'idéologie de la droite me paraît pleine de faux-semblants et d'*a priori* idéologiques, constamment démentis par les faits. D'ailleurs, cette même droite ne s'était guère dotée de moyens d'applications lorsqu'elle était au pouvoir. Au contraire, au prix de quelques tâtonnements, ayant eu à affronter de réelles difficultés dans une conjoncture très difficile jusque dans le courant de 1984, la politique industrielle du Gouvernement, madame le ministre, apparaît désormais plus clairement, dans le temps même où elle porte ses fruits, certes encore un peu acides. Si je puis l'habiller selon mes vœux, je la résumerai ainsi.

En premier lieu, la modernisation et la restructuration, nécessaires, sont engagées et elles impliquent, malheureusement, des replis, des fermetures ou des récessions. Mais il faut passer maintenant à l'offensive, une offensive dans laquelle l'Etat doit jouer un rôle actif, notamment en soutenant quelques politiques sectorielles là où l'enjeu est de

niveau stratégique. Dans ce cadre, les crédits de politique industrielle ne suffisent pas et des mesures tendant à alléger les charges sociales, fiscales et financières des entreprises sont indispensables. Nous pouvons faire preuve d'imagination - nos partenaires de la Communauté économique européenne ne se gênent pas dans ce domaine !

En second lieu, les conditions financières de l'activité industrielle sont essentielles. Trouver la bonne méthode pour entretenir un flux d'investissements régulier, régulièrement financé à long terme, telle est la clé d'une modernisation durable. Là, nous ne sommes pas vraiment au bout de nos peines.

En troisième lieu, il vous faut poursuivre avec vigueur l'action engagée en faveur du tissu industriel de base des petites et moyennes entreprises industrielles qui, dans la guerre économique que nous menons, nous permettront d'occuper durablement le terrain de la modernisation.

Enfin, l'Etat et ses services doivent constamment adapter leur rôle à l'environnement et chercher à intervenir, plutôt en créant les conditions des bonnes décisions des acteurs ordinaires de la vie économique et industrielle qu'en prenant eux-mêmes les décisions. Privilégier le côté fonctionnel et souple des procédures et des moyens de l'Etat est sans doute plus efficace que de vouloir tout régenter. C'est une question d'efficacité - pas de « théologie ».

Tels sont, madame le ministre, les quelques commentaires que m'inspire, dans les limites de ce genre de débat, votre projet de budget et votre politique, que j'approuve pour l'essentiel. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Noir.

**M. Michel Noir.** Madame le ministre, 140 000 emplois industriels perdus en un an ; un investissement industriel trois fois moindre que chez nos grands concurrents ; des secteurs en crise qui absorbent la quasi-totalité des moyens financiers dont vous disposez, une timidité suicidaire sur les nouvelles technologies : tels sont, actuellement, les traits dominants de l'industrie française, directement en rapport avec la gestion gouvernementale.

Au moment où la République fédérale d'Allemagne, les Etats-Unis et le Japon créent davantage d'emplois qu'il n'en disparaît, au contraire, la France, elle, en 1986, et pour la troisième année consécutive, aura moins d'emplois, moins d'actifs au travail. Et l'industrie sera la première touchée ! A un moment où par dizaines de milliards de dollars, ou de yens, Japonais et Américains investissent dans la révolution des hautes technologies, on chercherait en vain dans votre budget des sommes consacrées à la préparation du futur - tout au plus y trouve-t-on 700 millions de francs affectés au programme Eurêka, le reste étant passé sous le giron des P.T.T.

En fait, le projet de budget que vous nous présentez n'est rien d'autre que la sanction de quatre années de fautes politiques ou de choix irréalistes, parfois d'erreurs de gestion. Certes, vous pouvez parler de « redéploiement » ou de « modernisation » : en réalité, le premier caractère de ce budget, c'est la nécessité où vous êtes de payer les pots cassés, ce qui est d'autant plus vrai quand il s'agit des « grands secteurs traditionnels », selon l'expression consacrée, c'est-à-dire des charbonnages, de la sidérurgie, ou de la construction navale.

Pour les charbonnages, à la politique raisonnable de régression mesurée des années 1970, vous avez voulu substituer des objectifs « volontaristes ». C'était alors l'objectif des 30 millions de tonnes de M. Mauroy ! Bien entendu, vous avez dû, en catastrophe, à la fin de 1983, en revenir aux réalités : mais au prix de combien d'espairs déçus, de licenciements douloureux et de milliards gaspillés ? Plafonnée en volume, depuis le budget de 1984, la subvention aux charbonnages représentera 7,4 milliards de francs en 1986. Et, pour charger la barque, cette entreprise publique sera contrainte d'abandonner sa créance sur C.D.F.-Chimie, pour près de 3 milliards de francs - vous avez transformé C.D.F.-Chimie en portefaix des restructurations de la chimie ! Qui supportera en dernier ressort l'inéluctable remise des compteurs à zéro et selon quelles échéances ? Bien évidemment le budget de l'Etat ! Et bien évidemment le futur gouvernement !

Pour ce qui est des dotations en capital aux entreprises publiques, le déficit d'ensemble de celles-ci n'ayant cessé de s'aggraver depuis 1981, et ne cessant toujours pas, la res-

source publique ne pourra désormais profiter qu'aux entreprises les plus sinistrées, c'est-à-dire à la sidérurgie et à Renault. Dans la sidérurgie, c'est le prix à payer pour le « reniement » de votre plan absolument irréaliste de juillet 1982. Chez Renault, c'est celui d'une gestion irresponsable, marquée notamment par les contrats de solidarité de 1981-1982 et par les tergiversations autour du « plan Hanon », au moment même où tous les grands concurrents de la Régie engageaient la réduction, inéluctable, de leurs effectifs. Cela, vous le lirez dans les textes figurant en annexe au rapport de notre collègue M. Germon.

Dans la construction navale, la montée des découverts a été d'autant plus brutale à supporter que l'on avait plus longtemps encore nié les réalités.

Ces secteurs, charbonnages, sidérurgie, Renault et construction navale, absorbent près de 80 p. 100 de votre projet de budget qui n'est pourtant pas, et de loin, à la mesure du passif qu'il faudra affronter. Les dépenses qui vous incombent sont lourdes et incontournables à court terme. Or, à cause de la rigueur qui vous a été imposée, vu l'état de nos finances publiques, vos crédits régressent de 20 p. 100 c'est-à-dire de 25 p. 100 en volume. Votre budget, et c'est son deuxième caractère, repose donc sur une sous-évaluation sensible des charges à couvrir. C'est un projet qui contient de véritables « bombes à retardement » dont nous devons supporter le choc.

Qu'en est-il des dotations, par exemple, pour la sidérurgie et Renault ? De 1982 à 1984, la sidérurgie a perdu près de 35 milliards de francs et reçu 14 milliards de francs. Cette année et l'an prochain, elle ne recevra que 11 milliards alors que les pertes seront largement supérieures. Durant la même période, entre 1982 à 1984, Renault, qui a perdu près de 15,3 milliards de francs, a reçu 3,8 milliards de francs ; la Régie ne recevra en 1985 et en 1986 que 6 milliards pour couvrir des pertes, là encore, très supérieures. Vous allez dis-seminer derrière vous de véritables « bombes à retardement budgétaires ». On peut les évaluer à près de vingt milliards de francs, pour la recapitalisation de la sidérurgie, et à quinze milliards de francs au moins pour celle de Renault... Vous laissez ainsi à vos successeurs une sorte de trou budgétaire de trente-cinq milliards de francs, sans parler de certains « canards boiteux » du secteur nationalisé, qu'il faudra bien ajouter...

S'agissant de la construction navale, quelle que soit la solution adoptée - le maintien de l'activité pour honorer les commandes que vous avez vous-même fait passer ou l'accélération du processus de régression - tous les experts s'accordent à reconnaître qu'il manquera au moins un milliard de francs en crédits de paiement et deux milliards de francs en autorisations de programme.

Quant aux crédits de politique industrielle qui, en deux ans, chutent de 2,6 milliards de francs à 2 milliards de francs, leur évolution suppose des choix, d'ailleurs peu explicites à la lecture du « bleu » budgétaire. Ainsi, les crédits inscrits à l'article 20 du chapitre 64-92, crédits de restructuration sectorielle, passent de 940 à 720 millions de francs. Qui, de La Chapelle-Darblay ou du plan machine-outil, fera les frais de ce recul, madame le ministre ?

**M. Pierre Weisenhorn.** Très bonne question !

**M. Michel Noir.** A l'article 30, crédits de restructuration d'entreprises, l'ex-C.I.R.I., la chute est encore plus dure : 1 milliard 500 millions de francs. Quelles entreprises, je vous le demande, ne profiteront pas des crédits en faveur des entreprises en difficulté ?

Ne soyez donc pas surprise, madame le ministre, si l'on a dû vous retirer tout ce qui, dans ce budget, devait servir la préparation du futur. De ce point de vue, votre budget de l'industrie n'est plus qu'une sorte de coquille vide. Voilà donc le troisième trait de ce budget : en un certain sens il sacrifie l'avenir. Depuis deux ans, les dépenses de la filière électronique ont dû être transférées sur le budget annexe des P.T.T. ce qui signifie qu'elles ont été mises à la charge des usagers du téléphone. Encore convient-il de préciser que la moitié des crédits sont, là aussi, destinés à couvrir des pertes, le gouffre de la C.G.C.T. et le milliard annuel de Bull qui, contrairement à ce que prétendent certains, n'est pas encore engagé sensiblement sur la voie du redressement.

Les crédits de politique industrielle ne vous laissent plus aucune marge de manœuvre. Je viens de le montrer. Pour essayer de donner tout de même une présentation agréable et

ouvrant sur le futur, il ne vous reste plus que quelques gadgets dont l'utilité reste d'ailleurs discutable, disons à prouver. Ainsi en va-t-il de l'école nationale d'exportation, qui double, maladroitement nos grandes écoles de commerce - mais il s'agit me répondez-vous de l'héritage de M. Fabius et il vous fallait bien l'assumer ! - du fonds de promotion de l'image industrielle et technologique de la France à l'étranger ou de l'École nationale supérieure de création industrielle : ces établissements peuvent-ils vraiment constituer les seules priorités immédiates pour préparer le futur ?

En somme, ce budget ne répond pas aux vrais problèmes de l'industrie française. Je marquerai, maintenant, quels sont pour nous les quatre grands objectifs prioritaires d'une véritable politique industrielle. Le premier est l'investissement.

Dans ce domaine, vous tentez de nous faire croire que les finances des entreprises se sont considérablement améliorées et que, depuis l'an dernier, les investissements seraient repartis avec vigueur. Mais cette affirmation n'est que partiellement exacte. Madame le ministre, le vrai courage consiste toujours à se comparer aux autres. Or depuis 1983 la reprise de l'investissement industriel chez tous nos grands concurrents a été telle qu'un écart de quinze à vingt points s'est creusé entre notre industrie et celle de nos principaux concurrents.

C'est sur l'investissement de productivité, celui qui commande la compétitivité et, bien sûr, les gains de parts de marchés que la différence est devenue la plus sensible.

Que faites-vous pour redresser la situation ? Vous avancez certains chiffres, qui ne sont d'ailleurs jamais vérifiés dans les comptes définitifs. Il n'est que se reporter aux pages 24 et 54 des comptes prévisionnels de la nation - pas de polémique sur les chiffres - pour constater que, de 1981 à 1984, seules années pour lesquelles nous disposons des chiffres définitifs, l'investissement industriel a reculé en moyenne en France de plus d'un point et demi par an. C'est un résultat encore jamais vu dans notre pays. Le taux d'investissement des entreprises n'a jamais été aussi faible.

**M. Bruno Vennin.** Vous ne savez pas lire !

**M. Michel Noir.** Cela figure dans les documents mis en annexe du rapport budgétaire de la commission des finances.

Quant au projet de loi de finances, il n'apporte aucun allègement de charges pour les entreprises. La seule mesure qu'il prévoit - le taux de 45 p. 100 pour les bénéficiaires non distribués - n'est, en fait, que le simple remplacement, au même coût budgétaire - de l'ordre de 4,5 milliards de francs - de l'amortissement exceptionnel de 40 p. 100, qui s'est révélé peu efficace.

Deuxième objectif : la clarté dans les relations entre l'Etat et l'industrie. Comment ne pas évoquer ici les interférences politiques relativement désastreuses pour certaines entreprises publiques ?

Plusieurs orateurs ont cité les beaux succès enregistrés sous la présente législature, mais chacun peut apprécier que ces derniers ont tous pour date d'origine l'avant 1981 : même le projet R.I.T.A., dont chacun se félicite aujourd'hui, fait partie des programmes qui ont été lancés il y a longtemps chez Thomson et qui correspondent à des processus de recherche et de développement de produits qui prennent des années.

Donc, mon cher collègue Vennin, il n'y a pas lieu de dire que ceci est le résultat de la politique conduite depuis 1981... Vous le savez bien, vous qui connaissez la réalité industrielle.

**M. Bruno Vennin.** Vous m'avez mal écouté, j'ai expressément dit le contraire !

**M. Michel Noir.** Par ailleurs, certains choix qui ont fait l'objet d'interférences - d'origine gouvernementale, à l'évidence - suscitent aujourd'hui de grandes interrogations dans le secteur de l'électronique : je pense à l'électronique grand public d'une grande entreprise nationalisée, ou aux composants, avec le choix de certaines mémoires qui ne laisse pas d'inquiéter les spécialistes même de chez Thomson.

Pour ce qui nous concerne, nous sommes partisans de la liberté de décision pour nos groupes industriels. En cela, nous sommes cohérents avec notre objectif de dénationalisation de ces groupes. Mais nous dénationaliserons dans le respect des lois, dans le respect des intérêts de notre pays, et non pas de façon tout à fait inconstitutionnelle, comme c'est le cas aujourd'hui, faute d'une loi de « respiration » du secteur public. Nous engagerons par ailleurs un effort sans précédent de déréglementation pour libérer les entreprises de

nombre de carcans qui nuisent à leur développement. Dans le domaine des hautes technologies, nous souhaitons lancer des programmes publics finalisés - c'est-à-dire portant sur des sujets très précis - mettant les entreprises en situation de concurrence ou de coopération, de sorte qu'elles puissent jouer, dans leurs travaux de recherche, d'une large part d'initiative, puis d'une exploitation convenable de leurs résultats.

Troisième volet : l'attention portée en priorité à l'immense secteur C.I.P.M.E. et des P.M.I. qui constituent, nous le savons bien, le plus grand potentiel d'innovation et de création d'emplois. En 1984, madame le ministre, alors que la régression de l'ensemble des effectifs dans l'industrie était de neuf points, les P.M.I. n'en n'ont perdu que trois, et, dans le même temps, elles offraient la moitié des emplois industriels nouveaux. Or, on chercherait vainement des indications sur votre politique à leur égard dans votre projet de budget. Pourtant, qu'il s'agisse de les libérer de certaines contraintes, d'encourager le capital-risque, élément-clé pour le futur, de favoriser le développement de leur fonds propres, ou de faciliter leur transmission, le champ des initiatives et des mesures à prendre est considérable.

Enfin, quatrième objectif : le nécessaire développement des coopérations européennes. Dans ce domaine, il y a beaucoup à faire. Vous avez essayé, lors du récent sommet de Hanovre, de faire progresser le projet Euréka. L'intention est louable, et nous l'avons toujours dit. Mais le bilan nous paraît encore maigre. Les dix projets retenus ne s'inscrivent dans aucune perspective mobilisatrice d'ensemble, quand ils ne sont pas l'habillage pur et simple de projets préexistants, ou de projets recalés du programme Espri. Vos partenaires ont accepté une structure commune de travail. Sur le financement, ils ont été beaucoup plus discrets, et ils se sont fait tirer l'oreille. D'ailleurs votre propre budget, je le répète, n'offrira que 300 millions de francs sous forme de prêts et 700 millions de francs sous forme de ré déploiement des crédits alloués à la recherche ou à la filière électronique. Au moment où, dans le cadre de l'I.D.S., les Américains accélèrent leurs grands programmes de développement technologique, l'Europe aurait besoin d'autres ambitions, dans les domaines civil et militaire, qui se traduiraient dans des programmes finalisés et cohérents sans refuser pour autant d'utiles coopérations avec d'autres partenaires.

Ces quatre grands objectifs - effort d'investissement, clarté des relations entre l'Etat et l'industrie, l'Etat n'ayant pas à gérer l'économie, priorité au tissu des P.M.I., volontarisme dans la coopération européenne - sont les objectifs d'une politique industrielle sensiblement différente de celle que vous conduisez. Ne vous étonnez pas, en conséquence, que le groupe R.P.R., au nom duquel je m'exprime, ne vous suive pas dans votre politique et ne vote pas votre budget. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. Paul Chomat.

**M. Paul Chomat.** Madame le ministre, c'est dès l'été 1982, et, plus encore, à partir de mars 1983, que le Gouvernement et le parti socialiste ont repris à leur compte les thèmes de la rigueur, chers jusque-là à l'U.D.F. et au R.P.R.

Vous avez alors engagé une nouvelle politique de freinage et de blocage de la hausse nominale des salaires. Vous avez cassé l'indexation des salaires et des prestations sociales sur les prix. Pour faire admettre cette volte-face, vous avez prétendu qu'elle était nécessaire pour préparer l'avenir.

En fait, le Gouvernement et le parti socialiste préparaient l'échec. On ne réussit pas un assainissement financier lorsque l'accroissement des profits des entreprises est obtenu par des pertes d'emplois et des abandons de productions, par la baisse du pouvoir d'achat salarial et par la réduction de l'investissement.

**M. Francis Geng.** Exact !

**M. Paul Chomat.** On ne réussit pas une réelle modernisation lorsque l'emploi recule, que sont stoppés les efforts en faveur de la formation et de l'éducation, que sont abandonnés les objectifs de développement de l'électronique, des biens d'équipement, de la machine-outil et de reconquête du marché intérieur.

En fait, vous avez refusé d'engager le redressement de la France par des voies hardies qui rencontraient l'hostilité des dirigeants du monde capitaliste.

Vous avez alors, à votre tour, demandé aux Français de s'accoutumer à l'austérité et au chômage et d'attendre les retombées, en France, de la reprise économique internationale.

Ainsi, en 1982, avez-vous justifié le premier plan de rigueur par l'absence de la reprise internationale attendue. Ce plan fut prolongé par une « pause » qui devait durer jusqu'en 1984 pour profiter pleinement d'une relance possible si se confirmait durablement la reprise américaine amorcée en 1983. Plus tard, le prétexte de la crise extérieure fut une nouvelle fois avancé pour demander davantage de sacrifices.

Vous avez développé la thèse de la « parenthèse » : « réduire suffisamment l'inflation et les déficits extérieurs » pour pouvoir, ultérieurement, se raccrocher à la reprise internationale et procéder à une relance.

L'échec du Gouvernement et du parti socialiste n'est pas celui de la politique voulue et adoptée par les Français en 1981, c'est l'échec d'une tentative pour rechercher une solution à la crise en faisant mieux et autrement que la droite dans une voie préconisée par le patronat.

Vous n'avez pas tenu longtemps le cap de 1981. Très vite, vous avez renoncé sous la pression de la droite et du patronat. Vous avez renoncé à lutter contre les exportations de capitaux qui amputent les ressources en France, sont responsables du retard de nos productions et facilitent la pénétration étrangère. Vous avez renoncé à développer les filières de production et à remplacer les importations par des productions nationales compétitives. Vous avez renoncé à faire des nationalisations un moyen d'atteindre les objectifs du 9<sup>e</sup> Plan.

Vous avez trop souvent sacrifié des emplois, des productions, une modernisation réelle pour obtenir au plus tôt des résultats financiers présentables.

Vous êtes revenus progressivement, mais inexorablement, à la dangereuse « division internationale du travail et de la production », qui a beaucoup affaibli le potentiel industriel de la France et lui a valu un dramatique enfoncement dans le chômage.

Ces fautes et ces renoncements, le retour à la politique d'avant 1981, sont à l'origine de vos échecs.

Ce qui a échoué, c'est la politique de rigueur et d'austérité que le Gouvernement et le parti socialiste ont substituée aux engagements de 1981, faute d'une volonté d'affronter la droite et le patronat, de s'opposer à la domination américaine et de refuser tout abandon de souveraineté face à la Communauté économique européenne. Ce qui a échoué, c'est la politique d'extrême centre à laquelle ont conduit les reculs successifs.

**M. Francis Geng.** « Extrême centre ?... »

**M. Paul Chomat.** Pour atténuer vos responsabilités et convaincre nos concitoyens qu'il n'y avait pas d'autre solution, vous tentez d'accréditer l'idée que les communistes étaient d'accord avec votre politique jusqu'en juillet 1984.

Cela est faux ! et vous le savez bien.

Personne ne peut, de bonne foi, prétendre que nous n'avons pas exprimé, ici même, lors des rencontres au sommet P.C.-P.S., dans *L'Humanité*, dans des déclarations publiques nombreuses, dès le milieu de 1982, notre désaccord avec la dérive de votre politique.

**M. Pierre Welsenhorn.** Et les ministres communistes sont restés !

**M. Paul Chomat.** Nous n'avons pas seulement critiqué. Dès juin 1981, mais aussi plus tard en 1982, en 1983, en 1984, nous avons fait de nombreuses propositions concrètes pour que les promesses faites soient tenues, pour que le soutien populaire soit recherché et que le changement réussisse.

Les responsabilités du Gouvernement et du parti socialiste sont essentielles dans l'aggravation du chômage, la perte du pouvoir d'achat, les centaines de milliers de chômeurs sans ressources, mais aussi dans l'affaiblissement du mouvement ouvrier et le retour en force dans l'opinion de certains thèmes rétrogrades.

Concernant le chômage, à force de dire, comme la droite et le patronat, que la finalité première d'une entreprise est de gagner de l'argent, vous avez cessé de parler des besoins des hommes.

Avec leurs propositions pour lutter contre le chômage, les communistes ne font pas que défendre, par principe, ce que Jean Ferrat appelle les « folies d'avant 81 ». Nous voulons retrouver la voie de la croissance industrielle, nous voulons valoriser et développer les forces productives, assurer l'indépendance nationale et le place de la France au premier rang des puissances industrielles.

De 1974 à 1981, l'industrie a perdu 680 000 emplois. Depuis 1981, elle en a encore perdu 500 000.

**M. Francis Gang.** Exact !

**M. Paul Chomat.** Notre fidélité à l'idée que « le travail des hommes est la première source de toute richesse et qu'il n'est pire appauvrissement que le chômage » est empreinte du plus grand réalisme économique. D'ailleurs, 100 000 chômeurs ne coûtent-ils pas 8,5 milliards de francs à la société ?

Concernant les salaires, vous avez refusé de remettre en cause l'avoird fiscal, l'emprunt Giscard, les prélèvements libérateurs et autres fleurons d'un système fiscal très injuste. De même, vous avez limité le rendement de l'impôt sur les grandes fortunes et vous avez refusé d'autres mesures qui auraient permis d'exiger plus des plus riches pour sortir le pays de la crise.

Dans le même temps, vous avez laissé accréditer l'idée que le salarié français coûte trop cher à l'entreprise. Vous avez soutenu l'objectif patronal de réduire les coûts salariaux. Certes, cela a pu contribuer à la baisse de l'inflation. Cependant, le prix à payer est trop lourd : outre de nouveaux emplois sacrifiés, une détérioration des conditions de travail, un durcissement du climat social, une grave coupure du social et de l'économique.

Deux enquêtes annuelles successives de la *Dresdner Bank* viennent d'établir que, au contraire, le coût salarial en France - salaires plus charges - est moins élevé qu'aux U.S.A. et que dans les autres pays européens. Ce qui coûte cher à l'entreprise, c'est le capital.

Concernant les questions financières, la trésorerie des entreprises s'est beaucoup améliorée. Cependant, trop d'argent quitte ces derniers au profit de la spéculation, en France, mais aussi à l'étranger. Les annuités des emprunts sont lourdes, et l'investissement est sacrifié au remboursement de la dette.

En 1986, les PME et les artisans vont bénéficier de moins de prêts bonifiés, ce qui va réduire l'effort d'investissement. Vous avez manifestement cédé à la pression de ceux qui font de la croissance financière une source de profit et des fournisseurs de capitaux qui exigent une rentabilité financière élevée.

Depuis 1981, nous n'avons pas cessé de demander que soient limités les mouvements monétaires de capitaux qui sont attirés par les taux d'intérêts élevés pratiqués à l'étranger, ce qui nous prive de ressources et nous oblige à payer un lourd tribut pour retenir des capitaux en France.

Nous avons fait des propositions concrètes pour abaisser le coût de l'argent sur le marché financier intérieur, pour contrôler et taxer les sorties de capitaux hors de France.

Nous avons proposé que la nationalisation du système bancaire soit utilisée pour obtenir une mobilisation des ressources en faveur du développement de la production nationale.

Vous ne l'avez pas voulu.

Vous avez permis des situations inadmissibles : des entreprises industrielles nationalisées, comme Renault, exportent aux U.S.A. des capitaux qui leur manquent ensuite pour leurs investissements en France. D'autres sont contraintes de privilégier les échéances de dettes au détriment des investissements, et elles en arrivent à rembourser de plus en plus et à investir de moins en moins.

Concernant la réduction des importations, nous avons demandé dès 1981 que soit établi le bilan des importations et que soit systématiquement recherchées, notamment par une politique de filière, les possibilités de remplacer des importations par des productions nationales compétitives.

A un moment a été mise en place une commission interministérielle qui a, un temps, cherché à être efficace. Puis il n'a plus été question de reconquête du marché intérieur et le Gouvernement est revenu à la politique des créneaux et de la division internationale de la production.

Plus que jamais, le contrôle à la base est nécessaire. C'est pourquoi, une fois de plus, nous demandons que les grandes entreprises publiques et privées bénéficiant de contrats et de financements publics, d'avantages fiscaux, rendent publics les données sur leurs importations de marchandises et leurs exportations de capitaux.

Du point de vue des équilibres extérieurs de la France, la levée du secret est nécessaire sur les importations, mais aussi sur toutes les conditions de financement.

Je n'évoquerai que brièvement la question des nationalisations. En effet, ma collègue Colette Goeuriot l'abordera dans son intervention ; des questions vous seront posées par la suite et, bien sûr, nous développerons plus largement nos appréciations et nos propositions lors du débat de mardi prochain. Devant la gravité des problèmes posés, notre groupe a déposé une proposition de résolution tendant à créer une commission de contrôle sur les principales sociétés publiques industrielles et financières.

Pour conclure, je ferai trois brèves réflexions.

Vous avez favorisé de graves confusions en acceptant que la gestion des entreprises à capitaux publics soit en tous points semblable à la gestion de celles où domine le capital privé.

J'ai cité Renault comme exemple de dévoiement des objectifs d'une entreprise nationalisée. Un autre exemple particulièrement négatif s'impose dans l'actualité, celui de la C.G.E., sur la politique de laquelle il est indispensable que le Gouvernement s'explique tant elle est désastreuse de tous les points de vue.

La deuxième réflexion revêt la forme d'une interrogation : avez-vous vraiment nationalisé pour parvenir aux objectifs officiellement proclamés ?

Depuis la nationalisation, le « périmètre » des groupes a été remodelé pour leur donner plus d'efficacité. Des emplois ont été supprimés, des productions jugées moins rentables ont été condamnées. Autant de décisions qu'il aurait été difficile de prendre auparavant.

Maintenant que certaines des entreprises nationalisées ont retrouvé l'équilibre financier et que des profits sont attendus, vous engagez leur privatisation, si ce n'est leur dénationalisation.

Si l'on ajoute le montant, établi en 1982, de l'indemnisation des actionnaires privés et le montant des dotations publiques pour calculer le coût du redressement des entreprises que vous envisagez de remettre progressivement au privé, une question vient immédiatement à l'esprit : n'est-ce pas là, sous couvert de nationalisation, un des plus colossaux et des plus inadmissibles cadeaux jamais faits au capital privé ?

La troisième réflexion, c'est une protestation de notre groupe contre l'illégalité de plusieurs décisions prises par des P.-D.G. désignés par le Gouvernement et les atteintes multiples aux droits des travailleurs qui sont enregistrées dans des entreprises à capitaux publics.

L'accumulation des décisions douteuses qui ont été prises au cours de la dernière période dans certaines entreprises nationalisées concourt à favoriser l'offensive de la droite contre l'ensemble du secteur nationalisé et l'idée même de nationalisation.

En limitant la nationalisation à une étatisation par le refus d'une réelle démocratisation, en permettant aux entreprises nationalisées d'abandonner les objectifs fixés en 1981 au profit d'une politique semblable à celle conduite par la droite et répondant aux souhaits des dirigeants capitalistes, en préparant le retour au capital privé des entreprises publiques les plus performantes et les plus rentables, en moins de quatre ans, le Gouvernement et le parti socialiste seront parvenus à faire reculer gravement l'idée de la nécessité du contrôle par la nation des secteurs clés de notre économie, de la prospérité et de l'indépendance nationales.

Dimanche dernier encore, des responsables du parti socialiste ont répété ne pas vouloir l'affrontement et se sont félicités de s'être débarrassés de certaines illusions.

Cela indique la volonté de poursuivre la même politique à laquelle sont sacrifiés des centaines de milliers de nos compatriotes et qui a valu à la France en 1984 de connaître la plus forte progression du taux de chômage de la Communauté économique européenne. C'est ce que traduit la présentation de ce projet de budget, que nous ne voterons pas. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

**M. Jean-Louis Goasduff.** Le divorce est prononcé !

(M. Philippe Séguin remplace M. Guy Duc'loché au fauteuil de la présidence.)

**PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN,**

**vice-président**

**M. le président.** La parole est à M. Geng.

**M. Francis Geng.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, avec un budget en baisse de 15,7 p. 100, des dépenses de fonctionnement qui diminueront de 3 p. 100 en francs constants et des crédits de politique industrielle en baisse de 20 p. 100, on ne peut pas dire que c'est l'euphorie ! C'est la rigueur, l'extrême rigueur, et même la pénurie !

Voilà le résultat de cinq ans de politique socialiste qui ont vidé les caisses de l'Etat, endetté la France et fait que le budget s'est réduit comme une peau de chagrin.

Le rapporteur de la commission des finances l'avoue lui-même pudiquement : « Personne ne saurait prétendre que l'avenir de notre industrie est directement lié au budget de l'industrie. » On ne saurait être plus clair sur l'indigence de ce budget !

Alors, plutôt que de l'examiner point par point, d'autant qu'il n'a, vous me l'accorderez, madame le ministre, aucune chance de s'appliquer, soit que vous ne serez plus au pouvoir, soit qu'il faudra le modifier par des lois de finances rectificatives, voyons plutôt l'environnement de l'entreprise et les voies à suivre pour redonner aux entrepreneurs l'espoir en l'avenir.

La crise et votre arrivée au pouvoir en 1981, avec vos alliés communistes, n'auront pas eu que des effets négatifs. Ils auront provoqué la fin des idéologies et aussi la mort de bien des tabous, confirmant que, d'un mal, peut parfois sortir un bien si nous savons saisir l'occasion !

**M. Jean-Louis Goasduff.** Eh oui !

**M. Francis Geng.** Il faudra en effet redéfinir la frontière entre secteur public et secteur privé. Il n'est pas question de passer du « tout-Etat » au « plus d'Etat du tout », de passer du dirigisme au laisser-faire et au laisser-aller de la loi de la jungle, mais du « tout-Etat » au « mieux d'Etat ».

Il faudra pour cela redonner à chacun sa dimension et lui rendre ce qui est du domaine de sa responsabilité. Il faudra redéfinir les rapports entre l'Etat et l'économie pour libérer les forces vives de ce pays.

Avec la montée du chômage, les Français redécouvrent que l'essentiel, pour l'activité économique et l'emploi, c'est la bonne marche et la santé des entreprises, et notamment les petites et les moyennes, car ce sont elles qui créent la richesse et donc qui déterminent notre niveau de vie et assurent notre place dans la compétition mondiale. Oui : Un nouvel état d'esprit s'installe, et les Français veulent véritablement se réconcilier avec leurs entreprises car ils ne considèrent plus qu'elles sont, contrairement à ce que vous leur aviez inculqué naguère, le lieu de l'exploitation et de l'aliénation. Comme l'écrit fort bien Laurent Joffrin, dans « La gauche en voie de disparition », ce n'est pas le profit qui fait courir les nouveaux entrepreneurs mais la soif de réalisation personnelle, l'épanouissement de l'autonomie individuelle et de l'effort.

Des idées générales simples, madame le ministre, sont à la base du renouveau de la confiance, qui est la clé du succès.

Premièrement, la France ne redeviendra prospère que si les entreprises le sont ;

Deuxièmement, l'entreprise est une communauté humaine. Chacun doit s'y sentir responsable, capable d'initiative, solidaire de ceux qui y travaillent ;

Troisièmement, le rôle de l'Etat dans l'économie est plus d'orienter, d'arbitrer, d'inciter que de contrôler, de subventionner, d'administrer, de réglementer ;

Quatrièmement, il ne suffit pas de distribuer de l'argent aux très grands groupes pour mener une politique industrielle cohérente : il faut, au contraire, serrer le plus possible les cordons de la bourse en réduisant simultanément les charges qui freinent l'initiative privée et ramener les transferts sociaux et fiscaux à des proportions supportables pour permettre l'épargne et l'investissement...

**M. Bruno Vennin.** C'est vraiment du blabla !

**M. Francis Geng.** ... et ne pas reprendre d'une main ce que l'on a semblé donner de l'autre, je pense par exemple à l'aggravation considérable pour les entreprises des taxes sur l'énergie - fuel lourd et gaz.

Cinquièmement, l'entreprise est la cellule élémentaire où se créent des richesses. Il faut préserver l'originalité et la spécificité de chaque entreprise. L'entreprise sait sûrement mieux que l'administration comment elle doit se gérer ;

Sixièmement, le consensus social est indispensable pour que l'entreprise puisse s'adapter. Des syndicats forts sont nécessaires. La possibilité pour des salariés d'adhérer au syndicat de leur choix est l'une des libertés essentielles. Mais il ne faut pas qu'une bureaucratie syndicale se substitue aux salariés. Il faut des syndicats responsables ;

Septièmement, l'entreprise doit contribuer puissamment à la vie locale, régionale et nationale en maintenant l'activité économique dans toutes nos régions et, partant, les populations, ce qui favorise ainsi l'irrigation du tissu industriel et donc l'aménagement équilibré du territoire ;

A cet égard, madame le ministre, je souhaite que l'attribution des primes à l'aménagement du territoire, les P.A.T., et des différentes aides prévues ne conduise pas à des effets pervers et ne soit pas un instrument discrétionnaire entre les mains du pouvoir qui, disposant à sa guise des fonds publics, les distribuerait selon son bon vouloir et même hors réglementation. On aboutirait alors à des opérations de déstabilisation de l'emploi et de délocalisation des entreprises au dépens des deniers des contribuables et sans aucun profit pour l'économie nationale. On connaît d'ailleurs le résultat de tels procédés : ils ne pourraient que susciter réprobation, condamnation, et entraîner l'échec, comme L'Internationale cotonnière de Fougères, où les chasseurs de primes sont sous les verrous ou inculpés.

Pour l'honneur et la morale politique et économique, je suis sûr que le bon droit et l'intérêt général doivent avoir le dernier mot. C'est d'ailleurs pour vous exposer les problèmes qui se posent dans l'Orne que tous les parlementaires de ce département, avec, à leur tête, le président du conseil général, vous ont demandé, madame le ministre, une audience par une correspondance en date du 8 novembre. Je ne doute pas que nous trouverons des solutions constructives pour le bénéfice de tous.

Huitièmement, la France faisant partie de la Communauté économique européenne, nos entreprises ne peuvent être compétitives que si les contraintes qui leur sont imposées ne sont pas plus lourdes que celles que supportent les grands pays de la Communauté. Rapprocher notre législation de celle en vigueur dans les pays européens est une façon concrète de construire l'Europe.

Abordons maintenant la question des nationalisations. Engager le processus de privatisation des entreprises nationalisées apparaît comme un impératif.

Contrairement à vous en 1981, nous n'avons pas de position dogmatique *a priori*. C'est la réalité et l'efficacité économique qui nous guident. Comme je le déclarais ici même le 13 octobre 1981 dans la question préalable que j'ai eu l'honneur d'opposer au projet de loi sur les nationalisations, « aucune nécessité, aucune stratégie, aucune logique économiques, industrielles, financières ne justifient les nationalisations que vous proposez aujourd'hui. Elles apparaissent, à l'aube du 21<sup>e</sup> siècle, comme le triomphe du dogmatisme idéologique, du mythe et de l'incantation sur la rationalité économique. »

Je terminais en assurant : « Rien n'est irréversible et ce que vous aurez défait, nous le reconstruirons. » Eh bien ! c'est ce que nous allons faire - si les Français le jugent bon - mais nous ne commettrons pas, en sens inverse, les mêmes erreurs que vous. Nous ne remplacerons pas un dogmatisme par un autre, mais nous pensons que les entreprises nationalisées du secteur concurrentiel doivent être le plus possible privatisées.

Ces entreprises sont, dans tous les pays, plus performantes que leurs concurrentes nationalisées. Les hommes qui y travaillent ne sont évidemment pas en cause. Ce sont les structures qui sont mauvaises. L'amélioration constatée des résultats de quelques entreprises nationalisées ne doit pas induire en erreur. D'abord, parce que vous avez amputé tout ce qui était poids mort ou activités non rentables. Ensuite, parce que la conjoncture internationale est actuellement portuse. Nous nous réjouissons vivement, bien entendu des brillants succès remportés par R.I.T.A. ou par les moteurs de la S.N.E.C.M.A., mais une hirondelle, madame le ministre, ne

fait pas le printemps. Enfin, si ces résultats ont été obtenus, c'est sans doute que les méthodes de gestion des entreprises privées ont été adoptées. Alors, privatisons les entreprises nationalisées et donnons le pouvoir à ceux qui ont toujours prêché de bonnes méthodes de gestion !

L'expérience socialiste aura eu au moins le mérite de prouver que contrairement à ce qui avait été promis, la nationalisation n'est pas une solution au problème de l'emploi. Sur ce plan, tout le monde, je crois, sera d'accord, et pourtant que n'avait-on dit en 1981 !

On peut par contre penser que, rendues au secteur privé, ces entreprises paieront à l'Etat davantage d'impôts sur les bénéfices : elles seront donc à l'origine de recettes au lieu d'être généralement une charge. (*Murmures sur les bancs des socialistes.*)

Mais revenons au bilan de votre politique industrielle. La croissance a diminué et, depuis 1982, elle est inférieure à celle des pays de l'O.C.D.E., alors qu'elle était largement supérieure depuis 1960. Les moyens financiers des entreprises, donc les investissements, en dépit d'une récente et légère reprise, sont en baisse depuis cinq ans. L'emploi est catastrophique. En dépit des camouflages de toutes sortes, le chômage atteint, hélas !, des sommets : de 2 600 000 à 3 000 000 de chômeurs, selon M. Bergeron. Près de 200 000 emplois ont été supprimés en 1984 dans l'industrie ou le bâtiment. Nous battons de tristes records en ce qui concerne la durée du chômage et le chômage des jeunes.

Où est-il l'engagement trompeur du candidat François Mitterrand pendant la campagne présidentielle : « Je créerai un million d'emplois pour les jeunes dans l'année qui vient. »

En outre, la compétitivité des entreprises françaises s'est affaiblie. Ainsi, la part de marché détenue par la France dans les exportations mondiales a reculé de 12,2 p. 100 en 1979 à 10,1 p. 100 en 1984. De la même manière, le taux de pénétration étrangère est passé, en France, de 26,9 p. 100 en 1979 à 32,1 p. 100 en 1984.

**M. Claude Germon, rapporteur spécial.** Pourquoi se référer à 1979 ?

**M. Francis Geng.** La balance commerciale ne se redresse pas. L'endettement extérieur atteint des seuils jamais vus.

Vous comprendrez, madame le ministre, qu'avec de tels résultats, nous ne votons pas ce projet de budget.

Vous comprendrez aussi qu'il est urgent de redonner aux Françaises et aux Français le goût et les moyens d'entreprendre, de réussir et de créer des richesses. Si les Français en jugent ainsi, c'est à l'opposition que reviendra la tâche de rétablir cette confiance qui permettra de retrouver l'espoir en l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Bruno Vonnin.** Il a le moral !

**M. le président.** La parole est à M. Chapuis.

**M. Robert Chapuis.** Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mon intervention portera plus particulièrement sur les chapitres de votre budget qui concernent l'énergie.

Pour les socialistes, la politique de l'énergie a toujours revêtu une très grande importance. Depuis 1981, nous avons remis cette politique sur pied. Nous lui avons en quelque sorte permis de marcher sur ses deux jambes, celle de l'offre parce qu'il fallait garantir et améliorer la production, celle de la demande parce qu'il fallait mieux maîtriser les consommations, qu'il s'agisse de l'habitat, de l'industrie ou des transports.

Pour ce qui concerne la production, nous avons notamment décidé de poursuivre l'effort nucléaire, mais en lui donnant, à la différence du passé, un rythme compatible avec l'évolution des besoins et avec les disponibilités financières. Depuis quarante ans, le Commissariat à l'énergie atomique joue un rôle essentiel dans ce domaine. Il a su accompagner la montée en puissance du nucléaire. Il lui faut répondre maintenant aux limites du marché national et international de l'atome. Aussi le C.E.A. déploie-t-il des efforts remarquables pour mettre le potentiel qu'il représente au service du développement et de la modernisation de notre appareil industriel. Il me paraît important que l'Etat puisse faciliter cette reconversion et, en quelque sorte, cette mise à disposition. Ne conviendrait-il pas, madame le ministre, de faciliter le démarrage d'une filiale telle que l'Oris dans le domaine

des biotechnologies, afin qu'elle constitue une véritable entreprise ayant une dotation suffisante en fonds propres. Je souhaiterais obtenir une réponse sur ce point.

J'insisterai particulièrement sur le second aspect de la politique de l'énergie, celui qui concerne l'action sur la demande et qui revêt plusieurs appellations : limitation des consommations, économies d'énergie, utilisation rationnelle de l'énergie ou, plus couramment aujourd'hui, maîtrise de l'énergie.

L'Assemblée a attaché une grande importance à ce problème. On l'a vu avant 1981, dans les débats difficiles sur les réseaux de chaleur où le ministre de l'époque, M. André Giraud, opposait une fin de non-recevoir à une partie de sa majorité, plus attachée que lui, apparemment, aux conditions réelles de l'indépendance nationale.

**M. Pierre Weisenhorn.** C'est inexact !

**M. Robert Chapuis.** On l'a vu lors du débat d'octobre 1981, qui a permis à la majorité de gauche de donner tout son essor à la politique de maîtrise de l'énergie. On l'a vu en mai 1982, quand le Gouvernement a créé l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie. On l'a vu tout récemment encore, quand la commission de la production et des échanges a créé une mission d'information sur le bilan de cette politique depuis 1981 et lorsqu'elle a bien voulu adopter, le mois dernier, le rapport que j'ai présenté au nom de cette mission.

A partir de 1982, l'effort financier dans ce domaine a été multiplié par deux, passant de moins de un milliard à deux milliards de francs. Cet effort est rentable, parce qu'il permet de modifier en profondeur notre type d'habitat, d'industrie ou de transport pour le rendre plus économe en énergie, pour faciliter aussi la gestion et le contrôle des consommations.

Les études montrent qu'il est plus coûteux de produire une T.E.P. que de l'économiser. Et pour un pays comme la France, dont les ressources naturelles en produits énergétiques sont très limitées, il est essentiel d'économiser l'énergie. Notre économie a subi durement le choc pétrolier de 1974 et celui de 1980 ; elle aurait pu subir durement encore l'augmentation récente du cours du dollar si elle n'avait pas engagé, depuis plusieurs années, non seulement un programme nucléaire, mais aussi un programme d'économies d'énergie.

Nos importations énergétiques pèsent lourd sur notre balance commerciale. De 1973 à 1984, la facture a été multipliée par onze, passant de 14 à 153 milliards de francs. Il s'agit pour l'essentiel de la facture pétrolière. Mais, pour la résorber, il serait illusoire et même dangereux de compter uniquement sur le nucléaire. Toute crise, toute difficulté en ce domaine pèserait lourd sur notre vie économique. Il n'est pas bon de confier son avenir à un monopole.

La maîtrise de l'énergie permet de mettre en œuvre des substitutions, de nouveaux équilibres, de nouveaux modèles, en même temps qu'elle cherche à économiser le nombre de T.E.P. Que serait notre facture énergétique si nous n'avions pas réussi à faire évoluer le taux d'intensité énergétique, qui est passé de 200 T.E.P. par million de francs de P.I.B. en 1973 à 163 T.E.P. en 1984 ?

Pour la politique de maîtrise de l'énergie, l'A.F.M.E. constitue un outil remarquable. Tous ceux que la mission parlementaire a pu entendre - responsables du logement, chefs d'entreprise, élus locaux et régionaux - se sont félicités de son action. Mais ils ont tous regretté que cette action soit obérée par les incertitudes financières qui pèsent sur sa continuité.

**M. Claude Germon, rapporteur spécial.** Très juste !

**M. Robert Chapuis.** Le budget de la recherche et de l'industrie a permis la mise en place et le fonctionnement de l'A.F.M.E., qui a su accompagner la décentralisation par la création d'antennes régionales, comme par la négociation des contrats de Plan Etat-régions.

Le fonds spécial de grands travaux a permis de créer les incitations nécessaires pour que les collectivités locales, les industriels, mais aussi les collectivités publiques - je pense aux hôpitaux ou à l'éducation nationale - puissent investir de façon significative dans les économies d'énergie. Le budget est venu soutenir cette action, dont une partie importante a été programmée jusqu'en 1988 dans le cadre du 9<sup>e</sup> Plan et aussi dans les contrats de Plan Etat-région signés sur cette

base. Le F.S.G.T. ne devait néanmoins durer qu'un temps. C'était un ballon d'oxygène, mais il fallait trouver peu à peu les conditions normales de la respiration. Certes, il a été renouvelé et nous allons bientôt débattre de la cinquième tranche de ce fonds. La maîtrise de l'énergie n'en implique pas moins des investissements à moyen et long terme. Leur rentabilité, qui va de deux à cinq ans, met en évidence le fait que les investissements les plus significatifs sont très souvent aussi les plus lourds. C'est pourquoi l'engagement de l'Etat reste indispensable.

Il ne s'agit de se substituer ni à l'effort propre des entreprises ni à celui des diverses collectivités. Il s'agit de faciliter l'initiative et d'encourager l'investissement avec le support technique indispensable. On encourage à l'innovation par un fonds de modernisation : il faut encourager à l'économie d'énergie par une aide à l'investissement. On n'a pas encore trouvé mieux comme technique.

Or votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, ne répondra pas vraiment à cet impératif. A l'article 10, l'action 07 voit ses crédits diminuer de 160 p. 100 en autorisations de programme, passant de 521 à 200 millions de francs, et de 35 p. 100 en crédits de paiement, passant de 687 à 511 millions de francs. Quelque 320 millions de moins en autorisations de programme et 175 millions en crédits de paiement : beaucoup de mes collègues ont manifesté leur inquiétude devant cette évolution si contradictoire avec les besoins, si contraire à l'effort accompli jusqu'à présent, en particulier depuis 1981-1982, si dangereuse aussi pour la crédibilité des actions à entreprendre dans les régions comme dans de nombreux secteurs concernés.

**M. Pierre Weisenhorn.** Très juste !

**M. Robert Chepuis.** Nous savons tous les efforts que vous avez déployés, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, pour unir la rigueur et l'efficacité, pour permettre aux entreprises, et notamment aux entreprises nationales, d'assurer leur développement sur leurs propres bases et de créer par elles-mêmes les conditions de leur compétitivité. Or la maîtrise de l'énergie est l'un des facteurs essentiels de cette compétitivité, comme c'est un facteur de développement et de modernisation de l'industrie du bâtiment. L'appui de l'Etat peut se restreindre, mais il doit le faire dans des limites raisonnables. Un crédit supplémentaire de 100 millions de francs de plus serait donc nécessaire pour permettre, si j'ose dire, de maîtriser l'énergie en même temps que les dépenses. Je souhaite que vous nous indiquiez ce qu'il est possible de faire en ce domaine.

Dans cet effort, vous aurez l'appui de tous ceux qui croient à la politique de maîtrise de l'énergie, indispensable dans l'avenir à l'indépendance de notre pays. Vous aurez aussi l'appui de votre majorité, l'appui des socialistes, qui voteront votre budget et vous manifesteront leur confiance pour aujourd'hui, mais aussi, nous le savons et nous le voulons, pour demain. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Weisenhorn.

**M. Pierre Weisenhorn.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, mon intervention, que je présente au nom du R.P.R., concernera le budget de l'énergie.

La législature va se terminer, les socialistes vont perdre le pouvoir.

**M. Bruno Vennin.** Vous vous prenez pour Albert Simon ?

**M. Pierre Weisenhorn.** Il est temps de faire le bilan de cinq années de politique socialiste de l'énergie.

Au début de l'année 1981, Paul Quilès, alors secrétaire national du parti socialiste, présentait officiellement la politique énergétique que son parti comptait mettre en œuvre une fois arrivé au pouvoir, dans un ouvrage aujourd'hui introuvable : *Energie : l'autre politique*, édité au Club socialiste du livre.

Vous vouliez d'abord relancer le charbon national et vous écriviez à ce propos : « Notre objectif est de retrouver en 1990 le niveau de production de 1973, soit 30 millions de tonnes par an. » A vous en croire, affirmer que le charbon national pourrait être plus cher que le charbon importé était « une aberration et une tromperie ».

Vos résultats sont connus : c'est votre politique qui était aberrante, et vous avez trompé les mineurs français. Pendant l'année 1982, le coût de la tonne de charbon français a aug-

menté de 27 p. 100 et des perspectives vertigineuses de déficit sont apparues. Aussitôt, vous avez abandonné votre politique, en vous jouant des nerfs et des espoirs des 50 000 mineurs français.

Aujourd'hui, votre politique vis-à-vis des Charbonnages n'a qu'un seul mérite : la simplicité. L'Etat verse tous les ans l'équivalent de 6,5 milliards de francs, valeur 1984 - soit 7,4 milliards de francs, valeur actuelle - aux Charbonnages de France, et que les mineurs se débrouillent !

Vous avez maintenu le monopole d'importation de charbon de l'A.T.I.C. (l'Association technique pour l'importation charbonnière). Votre souci de modernisation de l'industrie française ne va pas jusqu'à la suppression de cet anachronisme. Vous avez également refusé notre proposition d'enquête sur ce curieux organisme. Que craignez-vous donc ?

Dans le programme socialiste énergétique de 1981, il était écrit : « En ce qui concerne l'Algérie, nos liens historiques et ses réserves de gaz devraient en faire notre fournisseur privilégié de gaz naturel. » « Privilégié » était bien le mot adéquat. Il est vrai que, de notre côté, nous ne nous opposons pas *a priori* à une aide à l'Algérie, même si elle prend la forme d'un surcoût du gaz naturel. Mais il n'y a aucune raison d'imputer arbitrairement cette aide à une société commerciale et industrielle, fût-elle publique. Vous faites payer tous les ans à Gaz de France 1,4 milliard de francs de surcoût du gaz algérien. Ce surcoût a été accepté au cours d'une discussion d'Etat à Etat et non entre entreprises, comme vous l'avez indiqué le 19 juin 1985, monsieur le secrétaire d'Etat, lors de votre audition devant la commission de la production et des échanges.

Vous aviez promis, par la voix de M. Bérégovoy en février 1982, de faire prendre en compte ce surcoût par le budget de l'Etat. Vous ne le faites plus, ce qui montre la sincérité de vos déclarations concernant l'autonomie des entreprises publiques. M. Hervé avait, en février 1982, promis un débat à l'Assemblée nationale sur ce sujet. Nous l'attendons !

Vous n'avez pas de politique pétrolière. Vous avez augmenté les taxes sur les carburants pour les véhicules automobiles d'environ 1,10 franc par litre de la fin de l'année 1982 à mai 1985. Cela rapporte, en année pleine, près de vingt-sept milliards de francs aux finances publiques. Pour parler clair, vous avez réduit, pour des raisons électorales, l'apport de l'impôt sur le revenu, mais vous le récupérez sur l'essence, en espérant que les Français ne le remarqueront pas !

Evidemment, à l'approche de mars 1986, vous cessez d'augmenter la T.I.P.P. et vous prévoyez la prochaine augmentation... le 15 avril 1986, afin de la mettre à l'actif du prochain gouvernement ! Tout cela ressort d'un plan pour tromper les Français.

Pendant ce temps, l'industrie française du raffinage part à la dérive. Vous taxez le bénéfice tiré de la production d'hydrocarbures en France. Voulez-vous décourager les recherches pétrolières en métropole ? Vous répondez que l'effort d'exploration pétrolière est aidé par le maintien du fonds de soutien aux hydrocarbures. Ainsi on aide d'un côté, on prélève de l'autre ! Voilà bien l'exemple caricatural de l'Etat socialiste hypertrophié et incohérent.

Dans le cas de l'électronucléaire, vous ignorez superbement le rapport du conseil économique et social des 27 et 28 mars 1984, pourtant adopté à l'unanimité moins les voix de la C.F.D.T. Ce rapport établit qu'au-dessous d'un rythme de construction de deux tranches nucléaires par an, notre industrie nucléaire risque de se désagréger. Cent cinquante mille emplois sont en jeu. Vous n'annoncez les engagements de tranches nucléaires que quelques mois à l'avance. Comment pouvez-vous imaginer qu'une branche industrielle puisse être gérée en annonçant sa charge de travail six mois à l'avance ?

Vous avez réduit le programme nucléaire civil français à une tranche par an en prenant le risque inadmissible de casser une branche industrielle. Nous eussions apprécié que vous nous en donniez les véritables raisons. La construction de deux tranches de 1 400 mégawatts par an aujourd'hui suppose une augmentation de 4 p. 100 par an de la consommation d'électricité vers 1993. Or cela est vraisemblable. Mais, sur la foi de calculs économiques fondés sur un taux d'actualisation de 9 p. 100 - aujourd'hui admis - vous préféreriez utiliser un peu plus longtemps les centrales à charbon, importé pour la plus grande part. Nous ne sommes pas sûrs

que les hypothèses de ces calculs, en particulier le taux d'actualisation, soient valables et nous estimons que les risques de désagrégation de l'industrie nucléaire civile sont réels.

Une tranche nucléaire de 1 300 mégawatts coûte 7 milliards de francs. On peut comparer ce chiffre à celui d'une journée de grève nationale réussie coûtant environ 8 milliards de francs au pays.

En réalité, vous n'aimez pas notre industrie électro-nucléaire civile. Elle est moderne, compétitive et vous n'y êtes pour rien. Le temps n'est pas éloigné où M. Paul Quilès et M. Haroun Tazieff manifestaient contre les centrales nucléaires !

**M. Francis Geng.** C'est exact !

**M. Pierre Welsenhorn.** Le nucléaire civil français est un démenti cinglant à votre description d'une industrie française vieillotte que vous auriez découverte en 1981. L'électricité est désormais, grâce au nucléaire français, la moins chère d'Europe et nous en avons vendu pour 5 milliards de francs à l'étranger en 1984. Où seriez-vous sans les 30 milliards de francs économisés en devises tous les ans grâce au programme nucléaire ?

Du haut de cette tribune, je félicite les techniciens français qui ont mis en fonctionnement Superphénix, première mondiale il y a deux mois. Je félicite ceux qui ont mis en route Paluel, le premier réacteur de 1 300 mégawatts de série au monde. Je le fais, car le gouvernement socialiste, lui, ne l'a pas fait.

J'en arrive à ce qui devrait être le fleuron de la politique socialiste de l'énergie : la maîtrise de l'énergie. Soyons clairs : nous ne sommes pas contre ce concept. Nous pensons qu'une vigoureuse politique d'économies d'énergie doit continuer et que les énergies renouvelables doivent être promues.

Cependant, le bilan de votre agence française pour la maîtrise de l'énergie est désastreux. De 27 millions de tonnes équivalent pétrole d'économies d'énergie en 1981, vous y êtes à peine passés au-dessus de 30 aujourd'hui. Après avoir dépensé plusieurs milliards par an, les énergies renouvelables, qui représentaient 3,4 millions de T.E.P. en 1981, n'atteindront même pas 4 millions de T.E.P. cette année.

Les régions perçoivent bien et accompagnent les maigres crédits que l'A.F.M.E. leur accorde. Mais pouvez-vous nous indiquer quels sont ses frais de fonctionnement par rapport aux crédits accordés aux régions ?

Y aura-t-il - je me permets d'insister, monsieur le secrétaire d'Etat - un nouveau fonds spécial de grands travaux, et quand ? Le crédit - déterminant - accordé aux réseaux de chaleur sera-t-il reconduit ? Sinon une expérience exemplaire de géothermie dans la région mulhousienne, à Lutterbach, risque de capoter faute d'être soutenue.

Il faudra repenser l'action dans ce domaine.

Quant à nous, nous reprendrons le flambeau de Georges Pompidou. Nous ferons de telle sorte que, dans le domaine énergétique comme dans les autres, la France soit puissante et indépendante. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Madame le ministre, pour votre dernier budget - je veux dire le dernier avant les élections de 1986 - il était difficile de ne pas commencer par un bilan de l'emploi dans l'industrie. Je n'ai pas beaucoup de temps pour le faire, mais M. le rapporteur l'a dressé, et les chiffres qu'il a donnés sont accablants : 276 000 emplois ont été perdus dans l'industrie en 1983 et 1984. Et encore faudrait-il y rajouter ceux de 1982 et de 1985.

**M. Claude Germon, rapporteur spécial.** C'est vrai depuis 1974 !

**M. François d'Aubert.** Monsieur le rapporteur, j'ai fait le calcul. Vous prétendez que, depuis dix ans, un million d'emplois ont disparu dans l'industrie. Or, si l'on se réfère aux chiffres de la gestion socialiste, on constate que les suppressions d'emplois ont été deux fois plus rapides depuis que vous êtes au pouvoir qu'avant 1981.

Tel est le bilan de ceux qui avaient prodigué tant de promesses de réduire le chômage et de créer des emplois. Tous les secteurs sont évidemment touchés, mais il est paradoxal

que ceux dans lesquels vous aviez mis le plus d'espoir soient les plus atteints. Je pense notamment aux entreprises nationalisées, dont nous aurons l'occasion de reparler.

En ce qui concerne ce dernier budget, il est difficile d'y voir un budget de modernisation. On a plutôt l'impression qu'il s'agit d'un budget conçu pour réparer - mal ! - vos erreurs d'un passé récent. C'est, à l'évidence, sur le plan politique, un budget de reniement, et, sur le plan des crédits, une sorte de « rustine » que vous essayez d'appliquer sur les trous de votre politique industrielle.

Pour le charbon, dont plusieurs collègues ont déjà parlé, les subventions passent de 6,83 milliards de francs à un peu plus de 7 milliards de francs...

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Presque 7 milliards et demi !

**M. François d'Aubert.** ... contre 4 milliards de francs au budget initial de 1981. Il s'agit de réparer les erreurs du volontarisme de 1981-1982. Souvenons-nous des 30 millions de tonnes de production charbonnière qui avaient été promises par M. Mauroy ! Avec cette dotation, vous revenez à une politique de régression de la production charbonnière beaucoup plus brutale que celle, raisonnable, qui avait été menée avant 1981.

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Pas du tout !

**M. François d'Aubert.** Quant aux dotations en capital allouées aux entreprises nationales du secteur industriel, elles diminuent de 11,9 milliards de francs à 8,88 milliards de francs. Vous essayez de faire croire que cette diminution est due à l'amélioration des résultats dans le secteur nationalisé.

**M. Claude Germon, rapporteur spécial.** Et c'est vrai !

**M. François d'Aubert.** Je vous rappelle qu'en 1981 le déficit cumulé du secteur nationalisé, dans sa conception actuelle, était de 11,5 milliards de francs et que, d'après l'organisme qui observe les entreprises publiques, il a été de près de 25 milliards de francs en 1984. Par ailleurs, l'endettement global de ces entreprises nationales, qui était de 89 milliards de francs en 1981, est passé, à la fin de 1984, à 155 milliards de francs, dont beaucoup en devises étrangères, ce qui représente une augmentation de 70 p. 100.

Si l'on fait le rapprochement entre les pertes cumulées dans la sidérurgie, chez Renault et dans d'autres secteurs, et les dotations en capital que vous apportez à ces entreprises, on s'aperçoit de l'évidente insuffisance de ces dotations en capital, ne serait-ce que pour « maintenir » la santé financière des entreprises concernées.

Dans la sidérurgie, les pertes cumulées ont été de 35 milliards de francs entre 1982 et 1984...

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Et avant ?

**M. François d'Aubert.** ... alors que les dotations en capital, cumulées, ont atteint 14 milliards de francs.

Pour combler la différence, il y a des moyens, notamment l'endettement des entreprises et l'affichage de résultats négatifs.

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** C'est ce qui s'est passé !

**M. François d'Aubert.** Sur ces 8,88 milliards de francs de dotation de capital, vous prévoyez 5 milliards de francs pour la sidérurgie. Hélas ! ils seront insuffisants.

De même, pour Renault, les pertes cumulées de 1982 à 1984 ont représenté 15,3 milliards de francs. Le fait que les dotations accordées ne se soient élevées qu'à 3,8 milliards de francs montre également qu'il y a un fossé énorme entre les besoins et ce qu'a apporté l'Etat actionnaire. Alors qu'en 1985 nous allons, pour cette entreprise, vers un déficit de 12 milliards de francs, il y aura probablement, au maximum, une dotation en capital de 3 milliards de francs.

Chacun peut donc voir l'écart formidable qui existe entre les besoins financiers de ces entreprises et les dotations chichement mesurées par votre ministère dans un très mauvais budget dont les crédits ont été considérablement diminués.

La construction navale subit également une réduction de ses dotations qui sont ramenées de 4 milliards de francs en 1985 à 2,9 milliards de francs en 1986, ce qui est totalement insuffisant pour tenir les promesses que vous avez faites : soit soutenir massivement les commandes, soit ne pas fermer le

site de Dunkerque. Or, avec 3 milliards de francs, on voit mal comment pourrait être évitée cette fermeture, malgré les promesses prodiguées par le Gouvernement.

Les crédits consacrés à la politique industrielle connaissent, eux aussi, une diminution draconienne, passant de 940 millions de francs à 720 millions de francs. On pourrait se demander si vous n'êtes pas à la tête d'un ministère devenu soudainement libéral, mais le problème n'est pas là ; il réside dans la quasi-impossibilité à répartir aussi peu de crédits entre toutes les parties prenantes potentielles. On voit mal, en effet, comment, avec 720 millions de francs, vous pourrez satisfaire tout le monde.

Il faut ainsi financer La Chapelle-Darblay, car nous avons cru comprendre que la restructuration de l'industrie papetière était sacrée pour le Premier ministre ; 400 millions de francs lui sont nécessaires. Vous devrez également financer le plan machine-outil qui ne marche pas bien, mais dans lequel vous êtes contrainte de mettre de l'argent. Les résultats de ce secteur sont lamentables et ils montrent les limites du volontarisme industriel ; vous essaieriez de démontrer le contraire tout à l'heure, madame le ministre. Le plan machine-outil a donc besoin de 300 millions de francs.

Il y a encore d'autres plans sectoriels, puisque vous n'avez pas annoncé, par exemple, que ceux concernant le jouet, le cuir et le bois étaient supprimés. Or on voit mal comment une si petite enveloppe pourrait permettre de dégager les 240 millions de francs qui doivent être attribués à ces divers plans sectoriels.

Le même raisonnement vaut pour les crédits de restructuration des entreprises qui passent de 1 milliard de francs à 547 millions de francs. Cela signifie qu'un certain nombre de « canards boiteux » vont être sacrifiés. Dites-nous, madame le ministre, de quelle manière seront-ils sacrifiés. Quels critères retiendrez-vous pour soutenir telle entreprise plutôt que telle autre ? Ce sont des questions fondamentales.

**M. le président.** Monsieur d'Aubert, veuillez conclure.

**M. François d'Aubert.** Je termine, monsieur le président, en disant un mot de l'aménagement du territoire qui devient plutôt le déménagement du territoire. Et encore est-il réalisé, non au profit des quatorze zones de conversion géographiques choisies, mais en faveur de deux ou trois régions particulièrement privilégiées pour des raisons politiques, par exemple parce qu'elles sont chères à un ministre, voire à un Premier ministre.

Cela signifie clairement, notamment pour les régions de l'Ouest, que même lorsqu'une entreprise a droit à une prime à l'aménagement du territoire, tout doit être négocié avec la D.A.T.A.R., avec le ministère de l'industrie, car, apparemment, il n'y a plus d'argent ni pour l'Ouest, ni pour le Grand Ouest ; d'autres s'en sont plaints avant moi.

En conclusion, madame le ministre, je crois que ce budget est tout à fait symbolique des problèmes nés de la politique industrielle qu'avait essayé de mettre en place l'union de la gauche. Rappelez-vous les grands discours de 1981 ! Cette politique industrielle devait être « le fer de lance », « le socle du changement », « la sortie de la crise ». Pourtant, c'est sur la politique industrielle que la gauche s'est le plus reniée elle-même et qu'elle a éclairé. C'est vous et M. Fabius qui en avez été les artisans. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986, n° 2951 (rapport n° 2987 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Redéploiement industriel et commerce extérieur : énergie *(suite)* :

Annexe n° 31. - Industrie. - M. Claude Germon, rapporteur spécial ; avis n° 2992, tome XIII, de M. Albert Chaudard, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Annexe n° 33. - Commerce extérieur. - M. Roland Mazoin, rapporteur spécial ; avis n° 2989, tome V, de M. Théo Vial-Massat, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2992, tome XV, de M. Alain Mayoud, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Annexe n° 32. - Energie. - M. Alain Rodet, rapporteur spécial ; avis n° 2992, tome XIV, de M. Georges Sarre, au nom de la commission de la production et des échanges.

Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée à douze heures cinquante-cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale.*

LOUIS JEAN

